



## L'éducation au développement durable

dans les accueils collectifs de mineurs

## Remerciements

Nous remercions tous ceux qui ont contribué  
à la réalisation de ce document,  
et plus particulièrement les membres du comité de pilotage :



**Olivier Martel**

*Grand Lyon*  
20, rue du Lac, 69003 Lyon  
Tél. : 04 26 99 38 71  
omartel@grandlyon.org



**Albert Sousbie**

*La Jeunesse en Plein Air*  
47 ter av. Léon Jouhaux, 38100 Grenoble  
Tél. : 06 75 24 36 81  
jpasousbie@wanadoo.fr



**Dan Chiriconi**

*Les Francas*  
43 rue Salomon Reinach, 69007 Lyon  
Tél. : 04 78 53 33 48



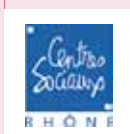
**Claude Richard**

*Léo Lagrange Centre*  
Centre Est 66 cours Tolstoï, 69100 Villeurbanne  
Tél. : 04 72 89 20 72



**Michel Besset**

*Graine Rhône-Alpes*  
32 rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon  
Tél. : 04 72 83 20 72  
Fax : 04 72 77 19 98  
www.graine-rhone-alpes.org



**Olivier Trévelot**

*Fédération des Centres sociaux  
du Rhône*  
138 cours Emile Zola, 69100 Villeurbanne  
Tél. : 04 78 84 50 84  
Fax : 04 78 84 48 88



**Damien Prost Romand**

*Grand Parc Miribel Jonage*  
SYMALIM ; SEGAPAL  
Chemin de la Bletta, 69120 Vaulx en Velin  
Tél. : 04 78 80 30 67  
prostromand@grand-parc.fr  
www.grand-parc.fr



**Jean-Pierre Gourdol et Lucie Supiot**

*Adès du Rhône*  
71 quai Jules Courmont, 69002 Lyon  
Tél. : 04 72 41 66 12  
info@adesr.asso.fr



© AldoParedes

Merci également à

**Marc Gachet (Aroeven)**  
et à **Benoit Houssier (Equisol)**,  
pour leurs conseils attentifs.



L'équipe salue le travail  
de **Jean-Pierre Gourdol**,  
de l'ADES du Rhône,  
qui n'a pu voir aboutir ce guide  
auquel il avait pris une part active  
depuis le début.



# PRÉAMBULE

## L'éducation vers un développement durable, à l'articulation des politiques locales et des accueils collectifs de mineurs

« Une vie saine et digne pour chaque être humain de la planète, la préservation des espèces et des écosystèmes, le partage équitable des ressources, la participation des citoyens aux décisions publiques... les objectifs du développement durable remettent en cause nos modes de production et de consommation, mais aussi nos modes de pensée et de décision. Il interpelle l'action publique à toutes les échelles, depuis les accords internationaux jusqu'aux politiques locales. Mais il questionne aussi l'action collective :

comment les différents acteurs d'une société co-produisent le « vivre ensemble » ? Cette approche nous concerne tous, décideurs, acteurs socio-économiques, habitants... et à tous les âges de la vie. Elle relève nécessairement d'une éducation à l'environnement vers un développement durable, pour développer la prise de conscience de chacun de nous, faire évoluer nos représentations sociales et culturelles et nous responsabiliser dans nos actes. Mais l'éducation doit aussi permettre à chacun de se construire, dans son rapport à l'autre, à l'environnement et aux autres formes de vie, de prendre conscience de la temporalité d'un patrimoine hérité du passé et légué aux générations suivantes et de comprendre le monde afin de pouvoir le transformer »<sup>(1)</sup>

Depuis plusieurs années, le Grand Lyon mène une politique d'éducation à l'environnement élargie à l'éducation au développement durable ; celle-ci est confortée et renouvelée dans l'Agenda 21 qui définit sa politique de développement durable. Favoriser la cohésion sociale et le développement économique, lutter contre l'effet de serre, améliorer le cadre de vie des habitants, accompagner la prise en compte du développement durable sont les principales orientations de l'Agenda 21. Il se décline en 86 actions, dont une spécifique sur l'éducation, en tant qu'elle participe pleinement à la réussite de l'ensemble de la démarche.

Le Grand Lyon a donc une responsabilité éducative qu'il entend assumer avec le vote en Mai 2006 d'un plan d'éducation au développement durable, avec un chapitre stratégie et 15 fiches action, le tout inscrit dans son Agenda 21<sup>(2)</sup>. Pour la mise en œuvre de ce plan un groupe interservices s'est constitué, avec un correspondant éducation au DD dans chaque service, soit pour agir seul, soit avec les communes, soit en partenariat avec les associations conventionnées.

On cherche à atteindre des publics diversifiés (jeunes hors cadre scolaire, parents, grand public en situation de loisirs, de travail, de déplacement...), avec le souci de l'équité entre les différentes communes de l'agglomération.

Pour la Jeunesse au Plein Air (La JPA)<sup>(3)</sup>, le champ des vacances et des loisirs collectifs constitue un terrain naturel de l'Éducation au Développement Durable. Depuis les rencontres nationales de Monty en 2001<sup>(4)</sup>, La JPA a mis en place, grâce à un partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, une réflexion sur ce sujet. Une enquête nationale réalisée à l'époque avait permis de dresser un état des lieux des pratiques dans le secteur des centres de vacances et de loisirs (CVL), de repérer des expériences

et des témoignages. La JPA a ensuite coordonné des journées régionales décentralisées. Des rencontres nationales sur l'alimentation ont suivi. Ces manifestations ont touché un public d'élus, d'organisateur de CVL, de directeurs et de membres d'équipes éducatives et d'associations d'éducation à l'environnement.

Ces opérations ont fait l'objet d'un partenariat avec les services régionaux de la jeunesse, des sports, ainsi qu'avec le Ministère.

L'objectif de La JPA est toujours de créer une dynamique, de promouvoir l'éducation vers le développement durable (EDD) et contribuer à améliorer la qualité des séjours. Il s'agit de valoriser les pratiques, puis de les approfondir en impliquant les différents partenaires. Des pistes pour développer l'EDD dans les CVL ont été définies à partir de 3 grands axes : vie quotidienne, activités et, enfin, relation du CVL à son milieu. Ils ont fait l'objet de publications diverses<sup>(5)</sup>.

Depuis 2005, les pratiques d'éducation au développement durable dans les centres de loisirs de l'agglomération lyonnaise font l'objet d'un travail partenarial. Autour du Grand Lyon et de La JPA, le Graine, le Grand Parc Miribel Jonage, le Centre social Champvert se sont joints aux Francas et à l'Aroeven. Autour d'une démarche de travail collaboratif, ce groupe produit de la réflexion, des temps de restitution et mobilise des partenaires. Une étude conduite par La JPA en 2005 a été présentée en 2006 lors d'un premier séminaire. Celui-ci a déterminé des axes de travail et des ateliers ont été mis en place. Ils ont impliqué des mouvements d'éducation populaire, des associations d'éducation au développement durable, des acteurs des centres de loisirs et des communes. Le 5 octobre 2007, un second séminaire a été organisé, au Grand Parc Miribel Jonage<sup>(6)</sup>. Avec le concours d'intervenants nationaux, il a permis de présenter les travaux des ateliers de l'année et d'envisager les perspectives et développements futurs, par exemple sur l'éducation pour la santé environnementale.

La production d'un guide à l'usage des collectivités et des directeurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM) constitue l'étape suivante de cette collaboration. Il a pour but d'aider à croiser les ambitions éducatives des deux secteurs. À l'heure où les communes développent des agendas 21 avec leurs volets éducatifs, ou des politiques en faveur de l'EDD, ce rapprochement devient indispensable. Encore faut-il disposer des repères et des outils nécessaires pour que s'engage une démarche globale et concrète de développement durable. Si le présent guide répond à ce besoin, on peut espérer qu'il favorisera un engagement accru en faveur de l'EDD, tant au sein des collectivités que dans les ACM. Il aura alors atteint son but.

**L'Union Régionale Jeunesse au Plein Air Rhône-Alpes et Le Grand Lyon**

<sup>1</sup> Intervention de la vice présidente du Grand Lyon chargée de l'éducation au développement durable, le 5 octobre 2008 lors du séminaire Grand Lyon / La JPA. Voir ci-dessous note 6

<sup>2</sup> <http://www.grandlyon.com/L-Agenda-21-du-Grand-Lyon.34.0.html>

<sup>3</sup> La Jeunesse au Plein Air - le réseau laïque pour les vacances et les loisirs éducatifs d'enfants et de jeunes : [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

<sup>4</sup> « Éducation à l'environnement en CVL » Rencontres nationales de Monty. JPA – Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche. Diffusé par La JPA.

<sup>5</sup> Pour les publications de La JPA, voir le site [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

<sup>6</sup> Enjeux et perspectives de l'Éducation au Développement Durable en centres de loisirs, le 5 octobre 2007 au Grand Parc de Miribel Jonage.



# SOMMAIRE



**13 micro reportages sur des actions locales sont intégrés à ce guide.**

Ils donnent un aperçu de ce qui est engagé sur les territoires de l'agglomération. Présentés à côté du texte principal, ils sont destinés à être lus indépendamment de lui.

## Introduction

### A. Les Accueils collectifs de mineurs à l'épreuve du développement durable

1. Développement durable et pratiques éducatives .....	6
<i>Regards au fil de l'eau</i> .....	9
<i>Du jardinage au développement durable</i> .....	9
2. Les accueils collectifs de mineurs .....	10
<i>Découverte du commerce équitable</i> .....	10
<i>Sommeil, alimentation, activité physique : la santé s'appréhende globalement</i> .....	11
3. Des pratiques éducatives propices au développement durable .....	12

### B. Le processus de construction

1. Savoir de quoi on parle .....	14
2. Apprendre à se connaître .....	14
3. Rechercher du sens partagé .....	15
<i>Intégrer un support sportif ou culturel à une action d'éducation à l'environnement</i> .....	15
4. Agir sur les fonctions liées à l'accueil : accessibilité, équipement, achats, gestion des ressources humaines .....	16
5. Agir sur la fonction éducative : du projet éducatif aux activités .....	16
<i>La charte d'un centre de loisirs éco-responsable</i> .....	17
<i>Vélo, bus et marche à pied pour découvrir le monde</i> .....	18
<i>Préserver l'écosystème avec le service éducatif du Conseil Général et un service jeunesse</i> .....	18

## C. Des outils pour l'action

1. Rappel de quelques principes généraux .....	19
<i>Médiation pour la gestion des déchets avec un centre social</i> .....	19
2. La participation .....	20
<i>Construction d'un centre de loisirs économe en énergie</i> .....	20
3. Qui décide de quoi? .....	21
<i>Construction d'une éco-cabane</i> .....	21
4. La cohérence .....	22
<i>Enquête énergie au centre social : tout le monde s'y met</i> .....	23
<i>Les centres de loisirs s'approprient des démarches de santé</i> .....	23

## D. Conclusion et perspectives .....

## E. Table des annexes .....



© Agence d'urbanisme Lyon

# INTRODUCTION

En matière d'éducation vers un développement durable (EDD), comment articuler le projet des communes et intercommunalités avec celui des accueils collectifs de mineurs<sup>7</sup>?

Comment croiser leurs ambitions éducatives ?

Cette question peut se poser dans les différents domaines touchant au développement durable : l'eau, les déchets ou l'énergie, par exemple, mais aussi l'environnement, la consommation, la santé et l'alimentation, les déplacements, les achats, etc.

Le développement durable, qui interpelle particulièrement les collectivités et intercommunalités, nécessite un travail d'éducation. De nombreux agendas 21 comportent d'ailleurs une dimension éducative ; celle-ci se décline en actions auprès des publics concernés, particulièrement les enfants et les jeunes.

On peut dire aussi, en prenant les choses dans l'autre sens, que les collectivités, qui ont des responsabilités éducatives, ne peuvent faire l'impasse sur le développement durable.

Le temps libre représente aujourd'hui un enjeu fort pour l'éducation (le temps scolaire a presque diminué de moitié en un siècle et l'influence traditionnelle des institutions s'est réduite). Structures de loisirs éducatifs, les accueils collectifs de mineurs (ACM) ont un rôle important à tenir : Intégrés à leur territoire, ils sont, pour les jeunes publics, un lieu d'éveil à ce qui les entoure, un lieu d'expérimentation, propices à l'apprentissage du choix et à l'exercice de leur citoyenneté. L'ouverture au monde et à l'environnement y relève d'une attitude éducative générale.

Les liens deviennent indispensables entre les deux ambitions éducatives : celle des communes ou communautés de communes et celle des structures d'accueil de mineurs.

Le présent guide ambitionne d'aider à les développer. Il s'adresse aux différents types d'acteurs qui, dans ce domaine, doivent collaborer :

## **Du côté des collectivités, les personnes en charge :**

- du développement durable,
- des politiques enfance-jeunesse,
- du projet éducatif local et des dispositifs qui y sont liés : CEL, CEJ,
- des temps périscolaire et extra scolaire,
- de la politique de la ville et des dispositifs qui y sont liés : CUCS, VVV...

## **Du côté des ACM :**

- les directeurs et les responsables des accueils collectifs de mineurs.

Il concerne aussi les professionnels et associations de l'EDD qui interviennent dans ce cadre.

Les pistes proposées dans ce document sont le fruit d'une longue collaboration. Depuis 2005, cinq partenaires d'horizons différents<sup>8</sup> œuvrent ensemble à l'essor, sur le territoire du Grand Lyon, de l'éducation au développement durable dans ce qui se nommait alors les centres de loisirs. La rédaction de ce guide est nourrie de leur expérience commune, mais aussi de leurs valeurs partagées en matière d'éducation. On verra que, pour eux, l'éducation populaire - dite aujourd'hui non formelle - demeure importante pour la formation de citoyens avertis, critiques et responsables.

Elle se fonde sur la prise en compte de chaque individu, mais aussi sur l'agir et le vivre ensemble.

<sup>7</sup> L'appellation accueils collectifs de mineurs, ou ACM, remplace celle de centre de vacances et de loisirs depuis juillet 2006. Voir document en annexe.

<sup>8</sup> Le Grand Lyon, La JPA, le GRAINE Rhône-Alpes, le Grand Parc Miribel Jonage et la fédération départementale des Centres sociaux du Rhône. Leurs réalisations communes sont rappelées ci-dessus, dans le préambule.



# A. LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS À L'ÉPREUVE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'un côté le développement durable ; de l'autre les pratiques éducatives. Acteurs des territoires et de l'éducation, les ACM sont impliqués des deux côtés.

L'éducation vers UN développement durable trouve sa place dans la logique de leurs missions. Cette première partie vise d'abord à cerner ces deux domaines en termes de définition, d'enjeux et de cadres d'action. Elle aborde ensuite la place et le rôle des ACM.



## Développement durable et pratiques éducatives

### Le développement durable

« Un développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». G.H. BRUNTLAND – O.N.U. 1987

#### • Les enjeux du développement durable

**Les équilibres** en ce qui concerne les modes de production, de consommation et d'échanges (les modes dominants sont trop souvent la source de nombreux désordres sociaux, économiques et environnementaux).

#### La réduction des menaces

- que font peser les activités humaines,
- sur les ressources naturelles et énergétiques dont le renouvellement est compromis par une exploitation excessive
- sur le réchauffement climatique (ce sont essentiellement les gaz à effet de serre engendrés par l'activité humaine qui sont responsables de l'augmentation des températures moyennes au cours du XX<sup>e</sup> siècle)
- sur la diversité de la vie sur Terre

#### La solidarité internationale.

**L'épanouissement personnel et collectif**, notamment par l'apprentissage du « faire ensemble ».

**L'amélioration de la gouvernance** par la mise en place de processus impliquant tous les acteurs dans la construction d'une expertise, dans les décisions et les modes de régulation.

**L'évolution des modèles responsables est une nécessité.**

### L'action éducative

On parle de pratiques éducatives pour désigner les actions et dispositifs qui ont pour objet de contribuer à l'éducation.

#### • Les enjeux de l'action éducative

##### Pour les enfants et les jeunes :

- « avoir prise » sur le monde où ils vivent
- se construire des clés de lecture, au-delà des réalisations immédiates.
- devenir des personnes capables de faire des choix de vie et de société en tant que citoyens

##### Pour une société démocratique :

- former à délibérer et décider en fonction du bien commun.

##### Dans les ACM :

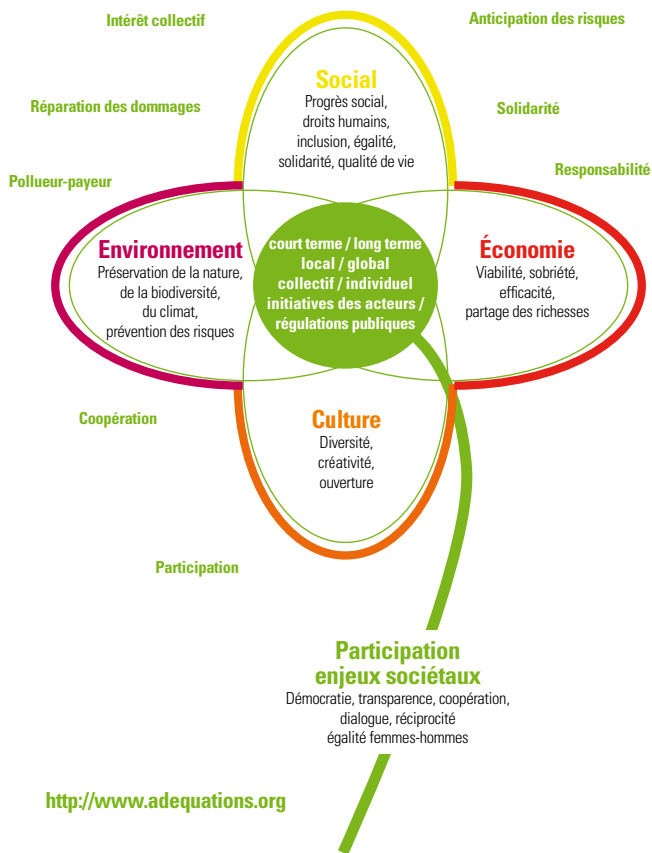
- Constituer des lieux pour vivre et agir ensemble, ouverts à tous les enfants et adolescents du territoire.
- Permettre à chacun de s'associer à la gestion du cadre de vie et du programme, d'exercer des choix, de prendre des responsabilités, de participer à la mise en vie et au contrôle des règles de vie collective.

##### Sous l'angle du développement durable :

- Accompagner les jeunes publics dans la construction d'un esprit critique qui leur permette d'identifier ce que leurs comportements mettent en jeu :
  - Dans le rapport à soi-même : santé, bien être, estime de soi
  - Dans le rapport aux autres : relations inter personnelles, coopération, solidarité
  - Dans le rapport au monde : participation, responsabilité environnementale, envie d'agir.



• Les piliers du développement durable



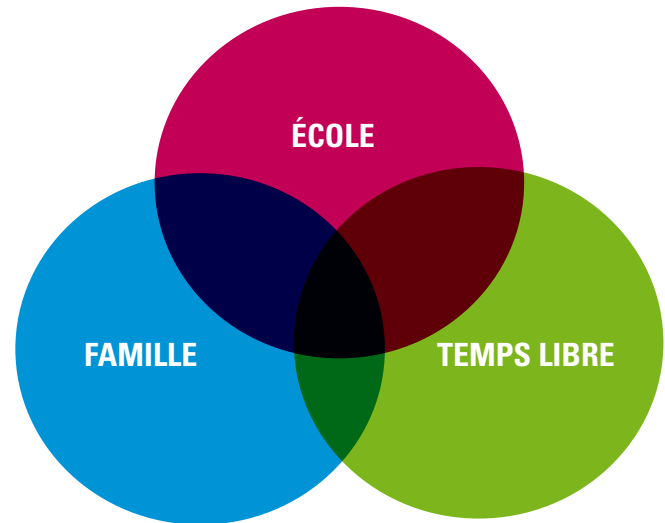
• Les champs du développement durable

Tous les champs sont concernés.

En particulier, pour les ACM :

- Mobilité
- Environnement sonore
- Tri, déchets
- Milieux naturels, faune, flore
- Commerce équitable
- Énergie
- Eau et fleuves
- Milieu urbain
- Air
- Éducation à la citoyenneté
- Approche sociale de l'éducation au développement durable
- Santé
- Éco-construction
- Alimentation
- Gestion des ressources humaines
- Produits d'entretien éco label

• Les piliers de l'action éducative



• Les pratiques éducatives dans le temps libre

Les champs :

- Périscolaire
- Extra scolaire
- Vacances

La place du temps libre :

Le temps scolaire a diminué presque de moitié en un siècle : 1838 heures par année scolaire en 1884

contre 880 de nos jours.

Le temps libéré a naturellement suivi l'évolution inverse.

Il représente aujourd'hui un enjeu fort pour l'éducation.

L'influence traditionnelle des institutions s'est réduite :

la famille, l'école, les structures religieuses, etc.

ne constituent plus la référence quasi exclusive

de l'enfance et de la jeunesse. Pour les éducateurs,

l'acte d'inculquer cède le pas à la nécessité

de faire découvrir.

**Les accueils collectifs de mineurs dans le temps libre :**

ils ont un rôle essentiel à jouer car ils sont le principal vecteur de loisirs collectifs éducatifs.

### • Un Cadre : l'Agenda 21

L'Agenda 21 est un projet de développement durable conçu à l'échelle d'un territoire pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Programme d'actions concrètes, il vise à répondre aux besoins de toute une population dans le souci majeur d'une meilleure gestion de l'environnement. Il envisage un développement économique durable et solidaire, assurant l'accès de tous aux services essentiels. Impulsé par les élus, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec l'ensemble des acteurs de la vie sociale, économique et culturelle d'un territoire. Il peut également être mis en œuvre dans une entreprise, un établissement scolaire, une association...

À travers l'agenda 21, il s'agit d'**engager les projets de la collectivité dans une démarche de progrès** vers le développement durable.

Les sphères citoyenne, politique et technique sont impliquées. La mise en œuvre s'appuie sur une méthodologie de projet : mobilisation d'un groupe de pilotage ; diagnostic, plan d'actions, mise en œuvre, puis évaluation.

**Les actions sont passées au crible des critères du développement durable.** Ceux-ci incluent l'éducation.

### • **Projet éducatif local et Développement Durable : vers une démarche commune**

Ces deux approches de construction des projets politiques locaux comportent des méthodes d'élaboration et de construction communes.

En effet on retrouve :

- une approche par territoire,
- une population identifiée,
- un repérage des enjeux,
- la concertation des parties prenantes,
- la construction de partenariat,
- un diagnostic partagé,
- des projets d'action concertés,
- une évaluation partagée.

Ainsi, élus, techniciens de collectivité, et directeurs d'accueils collectifs de mineurs peuvent participer à un processus d'élaboration d'un **projet éducatif local dans la perspective d'un développement durable.**

Il est ici indispensable que les élus des collectivités déterminent quelle est leur responsabilité et leur engagement en éducation pour les générations actuelle et futures. Cette responsabilité dépasse les compétences traditionnellement assumées.

### • Un cadre : Le PEL (projet éducatif local)

Définition par le réseau des villes éducatrices :  
Il « est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local au sein desquels ils vivent. Il fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la commune (la politique éducative locale) et celles des autres acteurs (Éducation Nationale, Jeunesse et Sports, départements, régions, associations, CAF, etc.) ».

#### **Le projet se distingue d'un programme.**

Un programme s'élabore, et une fois défini, il s'applique. Le projet, lui, se construit, se développe progressivement avec les acteurs, y compris les parents et les jeunes eux-mêmes.

**Le projet se distingue aussi du dispositif**, et notamment, il ne se réduit pas à une juxtaposition de contrats.

Le projet est plus global et fixe les grands objectifs éducatifs partagés par les acteurs du territoire.

Une telle concertation entre les différents acteurs éducatifs doit permettre de favoriser de réelles interactions entre l'école, les familles, les institutions publiques et le monde associatif. C'est dans ce processus de construction que peut s'inscrire la démarche d'éducation au développement durable.





### Regards au fil de l'eau (Activité soutenue par la Grand Lyon)

**Redécouvrir la ville depuis une péniche sur la Saône ou le Rhône : Rien de tel pour s'interroger sur les relations de l'homme et de l'eau.**

Ponts, pousseurs, cormorans, châteaux d'eau, constructions d'hier et d'aujourd'hui : Lorsqu'on navigue sur une des péniches du Val de Rhône, l'agglomération lyonnaise montre un extraordinaire patrimoine bâti et naturel, passé ou contemporain.

Pour les enfants, la première journée de leur séjour à bord commence par une intense activité de lecture de paysage sur le pont supérieur. D'étonnements en découvertes, ils sont amenés à porter un regard nouveau sur la ville. L'éducateur de l'association stimule leur curiosité, encourage leur questionnement, favorise leurs investigations dans le paysage qui défile : « Sur quel cours d'eau sommes-nous ? Combien y en a-t-il à Lyon ? Quelles sont leurs richesses ? Pourquoi sont-ils différents ? »

Il est question de s'orienter dans l'espace entre le Coteau de la Dombes, à l'ouest, et la plaine et les pré-Alpes à l'est.

Les enfants vont alors se poser des questions sur des choix d'aménagements. Le temps est au débat et aux échanges, pour constituer une conscience commune et s'approprier les savoirs.

Afin de structurer le fruit de cette exploration active, différentes restitutions peuvent être réalisées (diaporama, dessin, fresque, texte).

À travers ce projet d'éducation à l'eau et aux fleuves, les jeunes identifient les enjeux pour un développement durable de la ville. La réflexion s'engage.

Le responsable de l'ACM peut aussi s'interroger sur la gestion de l'eau dans son équipement. Les enfants seront sensibles à la chasse au gaspillage dans la vie quotidienne.



© Les péniches du val de Rhône



### Du jardinage au développement durable



© Centre aéré de Bron

**Les enfants de 9 à 12 ans des accueils de loisirs Gérard Philipe et Jean Lurçat, liés au centre social Gérard Philipe de Bron, participent depuis deux ans à des séances de jardinage. Ce projet est le fruit d'un partenariat dans le cadre du Programme de réussite éducative mis en place sur la commune avec un organisme de formation : « Format Paysage ».**

Les séances menées par l'intervenante de l'association permettent :

- De mieux connaître la nature, les saisons et la culture des fleurs, fruits et légumes.
- D'apprendre à aménager un jardin (cultures différentes selon les régions du monde).
- D'apprendre à travailler la terre et à récolter les différentes espèces.

Au-delà de la sensibilisation à l'environnement, ces séances offrent des moments d'expérimentations riches et forts aux enfants, qui se sont véritablement approprié l'espace et le projet. Du mois de septembre au mois de juin, ils découvrent, au fil du temps, l'importance du milieu naturel. Ils apprennent que la terre ne peut être une ressource inépuisable et que l'on doit la respecter. Leurs récoltes permettent la mise en place d'ateliers cuisine. Avec l'intervenante et les animateurs, ils découvrent alors le rôle de l'équilibre alimentaire. En 2009, ils ont été lauréats du concours « graines de fleurs » de la ville de Bron.

Ce projet du jardin est une action globale au centre social Gérard Philipe. Nous travaillons également avec les associations telles que NATURAMA, ou encore LA FRAPNA. Nous avons mené des activités de découverte et de sensibilisation à un milieu naturel aquatique : la mare pédagogique du Fort de Bron. Pour le tri sélectif la compagnie « ET COLEGRAM » sensibilise les enfants à l'Art récupération. C'est un travail de longue haleine, qui doit être programmé sur plusieurs années. Pour 2010 l'accent sera mis sur l'implication des familles au jardin de cultures.

### Les accueils collectifs de mineurs

#### Les accueils collectifs de mineurs, outils essentiels d'une politique éducative locale

L'accueil éducatif de loisirs est un espace privilégié pour les initiatives en direction des enfants et des adolescents. Il suffit pour cela de dépasser le caractère institutionnel qu'on lui prête traditionnellement pour en faire un lieu de rencontre et d'échange au centre des loisirs des enfants, et pas seulement un lieu de garde et d'accueil au service des parents, dans lequel trop souvent on a tendance à le cantonner.

Parce qu'il n'est pas soumis à la rythmicité de l'école, le centre de loisirs se qualifie dans quatre dimensions :

- par sa compétence à organiser en partie les temps périscolaire et extrascolaire, il constitue une passerelle dans la continuité entre les temps éducatifs, entre l'école et la famille,
- par la souplesse de son organisation, il permet l'inscription de l'enfant dans son environnement, dans l'accession à l'autonomie,
- par les pratiques éducatives qu'il est capable de mettre en œuvre, il participe à la construction et à la réalisation de « parcours éducatifs » évolutifs et adaptés aux âges des enfants et des jeunes.
- enfin par sa place au sein des politiques éducatives des territoires, il participe à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions portant sur l'aménagement des temps éducatifs et sociaux. Il permet de concilier la vie familiale, la vie professionnelle et la vie sociale.



#### Découverte du commerce équitable

D'où viennent les produits de consommation courante comme le cacao ? Les droits des enfants qui les produisent sont-ils respectés ? Autour de ces deux questions, proches des préoccupations quotidiennes, Artisans du monde entraîne les 8-11 ans des accueils collectifs de mineurs à la découverte du commerce équitable.

Un jeu, un film et des photos servent à Artisans du monde à faire découvrir l'origine des produits agricoles consommés au petit déjeuner. En avril 2009, ils ont occupé la première matinée d'intervention au centre de loisirs d'Ecully, sur le thème du commerce équitable. Lors d'une seconde demi-journée, un jeu de l'oie a présenté les deux systèmes d'exploitation de la banane : le traditionnel et l'équitable. Le travail des enfants dans le monde et leurs droits a fait l'objet d'une troisième séance, avec un photo-langage UNICEF et un autre jeu pédagogique. Le dernier matin, une saynète sur la banane a été réalisée, ainsi qu'une exposition sur les droits des enfants. Elles ont été présentées l'après-midi et suivies d'un goûter équitable.



© Photo libre de droits



Les enfants en visite dans le vieux Lyon - © PVR



### Les accueils collectifs de mineurs, acteurs des territoires et des Agendas 21

Les ACM ne sont pas des mondes clos, coupés de leur environnement. Ils restent en interaction permanente avec lui. Ils génèrent une activité économique, contribuent à l'emploi local, participent à la vie sociale et culturelle. Ils sont aussi consommateurs d'espaces, de matériaux, d'énergie, producteurs de déchets et, parfois, source de nuisance. Bon nombre d'orientations, de choix de développement, de gestion d'un centre au quotidien peuvent s'intégrer dans un processus de mise en œuvre d'agenda 21.

Acteurs à part entière sur leur territoire, ils peuvent en effet :

- S'inscrire avec leurs partenaires dans des projets de développement local.
- Favoriser l'information, la consultation, et l'implication des acteurs locaux et des citoyens.
- Participer à la vie publique et démocratique du quartier ou de l'agglomération.
- Permettre, sur les territoires locaux ou les espaces sociaux de travail, la construction collective de diagnostics partagés autour des grands enjeux sociétaux liés au développement durable.
- Faire émerger et valoriser, collectivement, la parole et les propositions d'enfants, sur leur cadre de vie, leur permettant d'agir en citoyens.
- Intégrer les processus éducatifs aux démarches de développement durable.

Ainsi, l'ambition éducative des ACM peut aisément s'intégrer à des politiques locales sur les questions d'environnement, de santé environnementale et de développement. Le projet éducatif des structures organisatrices met alors l'accent sur l'EDD, en en faisant un élément du développement de la citoyenneté.

Le concept d'éco-citoyenneté permet de lier les deux.



### Sommeil, alimentation, activité physique : la santé s'appréhende globalement



© Centre aéré de Bron

**Fin 2008, les animateurs et les responsables du centre aéré des Lones, à Rilleux, ont engagé une réflexion sur la santé. Après avoir travaillé sur leurs propres représentations, ils ont aménagé les rythmes des enfants et mobilisé les familles.**

Au centre aéré, la santé était un sujet de préoccupation. Beaucoup d'enfants étaient souvent fatigués et récupéraient lors des minis camps. Certaines habitudes alimentaires étaient problématiques : pas d'habitude de petit déjeuner, pas d'ouverture à des produits variés. Enfin, l'hygiène dentaire laissait souvent à désirer.

Avec l'ADES du Rhône<sup>(9)</sup> les membres de l'équipe d'encadrement ont d'abord réfléchi à leurs représentations de la santé<sup>(10)</sup> : « Nous avons modifié notre regard sur les autres et sur les comportements différents des nôtres » explique l'un d'eux. Les animateurs ont compris que chaque enfant doit être appréhendé comme un individu à part entière, avec sa vision des choses et ses réactions propres, liées à son histoire et à son milieu. Ils ont alors modifié le projet pédagogique et le fonctionnement quotidien de la structure.

Désormais, la sieste n'est plus systématique pour les plus petits, mais elle est aussi accessible aux plus grands. L'activité physique est favorisée, notamment par l'activité libre au sein des six hectares du centre et de ses aménagements. Enfin, l'existence d'une cuisine pédagogique permet un travail sur la nourriture : des ateliers recettes sont organisés, les enfants vont faire le marché, découvrent de nouveaux produits et de nouvelles saveurs.

Mi octobre, à la suite d'un important travail d'information, une journée porte ouverte a accueilli 80 % des parents. Ils ont goûté aux tartes sucrées salées fabriquées par les enfants. Les animateurs leur ont présenté la nouvelle organisation, qui permet à chaque enfant d'être davantage pris en compte dans ses rythmes et ses activités. Loin de se positionner en donneurs de leçon, ils ont valorisé les familles, les replaçant dans leur rôle de premier éducateur, dans le cadre de cette approche globale de la santé. La compréhension et la confiance semblent y avoir trouvé leur compte : les effectifs ne cessent d'augmenter.

<sup>9</sup> ADES, association départementale d'éducation pour la santé

<sup>10</sup> Dans le cadre d'un partenariat comprenant la ville et les structures petite enfance, sur le sommeil, l'alimentation et l'activité physique de l'enfant.



### Des pratiques éducatives propices au développement durable

**Inscrits dans le temps des loisirs, les ACM travaillent sur la vie collective, le développement personnel et le plaisir des enfants.**

- Ils ont 2 missions :

- Favoriser le vivre ensemble au travers des loisirs :  
La vie collective conduit à expliciter les choix, à confronter les manières de voir. Elle favorise la mise en forme, la représentation du connu et du vécu.
- Proposer des activités de loisirs et, à travers elles, construire des apprentissages.

Ces apprentissages ne sont pas basés sur la transmission de contenus didactiques. Ils s'appuient sur une pédagogie active : Le jeu, l'activité, la réalisation de projets, sont des espaces où s'investissent toutes les formes de savoirs (connaissances, savoirs faire, savoirs être...).

Les ACM amènent ainsi leurs publics à se construire des repères, des références, des clés de lecture du monde où ils prennent place.

Pour les ACM intégrant pleinement l'EDD, le projet éducatif inclut d'autres personnes que les acteurs habituels (animateurs, directeurs) : les agents d'entretien, le personnel de cuisine...

#### REMARQUE :

**La réflexion à partir des accueils collectifs de mineurs renvoie ici à des questionnements éducatifs particulièrement valables pour l'EDD :**

**Cherche-t-on à imposer (une vérité, un comportement) ou à mettre en mouvement ?**

**S'agit-il de transmettre ou d'éveiller un esprit critique et responsable ? Quel doit être le rôle des enfants et des jeunes eux-mêmes, avec leurs préoccupations et leurs projets ?**

**Le jeu suffit-il à générer une appropriation active des questions d'environnement et de développement durable ?**

L'exemple suivant illustre ce que peut être, sur un territoire, un ACM outil d'une politique éducative locale et acteur du développement durable.

#### LE CENTRE DE LOISIRS DES TROIS CERISIERS À FEYZIN : ESPACE D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le centre de loisirs des **trois cerisiers à Feyzin** est une structure municipale gérée par les Francas. Située à proximité d'un parc de 3 hectares, elle accueille sur l'année plus de 300 enfants de 2 ans 1/2 à 16 ans.

Outil du **développement éducatif local**, le centre de loisirs met en œuvre, dans les temps de loisirs, les grandes orientations du **projet éducatif local** et de l'**agenda 21** communal.



Les enfants sur la péniche

**CONVERGENCE DES ORIENTATIONS**

**Agenda 21 communal**

**Projet éducatif local**

**Un citoyen responsable et acteur du développement durable, informé et impliqué :**

- Des actions autour du social, de la santé, de la culture et de l'économie
- Améliorer et valoriser le territoire : urbanisme, déplacements, biodiversité, cadre de vie
- Informer sur les risques de nuisances, mieux les prévenir, les gérer et les réduire
- Sensibiliser et consulter sur la politique de développement durable, élaborer les outils du suivi de l'agenda 21.

- Mieux aménager le temps et les rythmes des enfants et adolescents
- Permettre à tous les enfants et jeunes l'accès aux ressources éducatives et aux loisirs
- Encourager les échanges, l'ouverture et la mobilité

**Projet éducatif du centre de loisirs**

**Des objectifs éducatifs :**

- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne.
- Favoriser dès l'enfance l'accès de la personne à son autonomie
- Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen, de l'éco-citoyen qui se traduisent dans le fonctionnement par :
  - une mission d'activité
  - une volonté d'implication des parents et des jeunes Feyzinois.

**Et pour ce qui relève de l'éducation relative à l'environnement vers le développement durable :**

**• Des objectifs pédagogiques :**

- Contribuer à une meilleure connaissance et préservation de l'environnement urbain et des espaces verts,
- Contribuer à l'ouverture, aux échanges et à la mobilité dans la ville et l'agglomération,
- Encourager les déplacements qui respectent l'environnement.

**• Une démarche participative :**

- Mobilisation des équipes,
- Élaboration de projets collectifs avec les enfants, les adolescents,
- Associations des parents, des partenaires locaux.

**• Des actions ciblées**

- Construction d'une cabane en matériaux écologiques.
- Création d'un jardin pédagogique.
- Organisation de camps itinérants à vélo.
- Visites régulières de sites naturels protégés.
- Visites de lieux de traitement des eaux et déchets.
- Découverte piétonne de la commune.
- Activités avec l'Agence Locale de l'Energie sur les questions de pollution et d'utilisation des énergies renouvelables.
- Semaine du goût.
- Réalisation d'un film sur le développement durable à Feyzin.

**• Des partenariats avec des organismes et associations spécialisées avec un double objectif :**

- L'utilisation de ressources compétentes,
- La formation permanente des équipes d'encadrement.

**ORGANISMES PARTENAIRES :**

**Les Services techniques de la Mairie de Feyzin, l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération Lyonnaise, l'association OIKOS, l'association des jardins du Lyonnais, l'association Planète vélo Animation, le Syndicat Mixte du Rhône des Îles et des Lônes (SMIRIL), la compagnie les Rescapés.**

## B. LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION

Communes et intercommunalités d'une part,  
accueils collectifs de mineurs de l'autre :  
Comment croiser les ambitions éducatives  
en matière de développement durable ?

De façon générale, la collaboration entre acteurs se distingue des coups de main ponctuels et des « simples » prestations de service. Elle peut concerner le sens des actions, l'accompagnement, la pérennisation, la formation. Elle suppose la prise en compte des logiques des différents acteurs et structures (motivations, compétences et modes de fonctionnement). Elle repose toujours sur une convergence d'intérêts.

Une méthodologie efficace, appuyée sur des outils pédagogiques adaptés, est à mettre au point.

### Savoir de quoi on parle

Remarque : En préalable à la définition de la politique locale, la mise en place d'une concertation est très importante. Les partenaires y retrouvent leurs préoccupations et les personnes impliquées en tirent une expérience positive de la concertation. Lors de la mise en œuvre, les techniciens n'ont plus à sensibiliser les directeurs au projet puisque celui-ci a été construit en commun. On évite ainsi les coûteuses démarches descendantes à posteriori.

#### La concertation préalable peut rencontrer trois obstacles :

- La complexité du territoire (grande ville, communauté de communes, etc.)
- L'interpénétration des dispositifs (liés à la politique de l'État, à la communauté urbaine, à la politique de la ville, aux fonds européens...) et la nécessité de les rendre lisibles.
- L'habitude de démarche descendante (communication et/ou injonction)

#### Identifier l'éducatif dans la démarche locale de développement durable

- Pour la collectivité il est nécessaire, lors de la rédaction du projet local, de rendre les aspects éducatifs lisibles et visibles par les partenaires (accueils collectifs de mineurs). Plus largement, il s'agit de concerter, communiquer, former, éduquer
- Pour les accueils collectifs de mineurs il faut repérer dans le projet de la collectivité, ce qui relève de l'action éducative. Plus généralement, il s'agit de prendre en compte le territoire et son projet.

#### Identifier l'EDD dans le projet des accueils collectifs de mineurs

- Pour la collectivité, il faut avoir connaissance des projets des ACM. Elle pourra ainsi les prendre en compte dans ses actions de DD.
- Pour les ACM, il est nécessaire d'identifier et de lister ce qui relève de l'EDD dans le projet de leur structure.



### Apprendre à se connaître

#### Pour la collectivité :

Connaître la typologie et le fonctionnement des différentes structures organisatrices d'accueils collectifs de mineurs

#### Pour les accueils collectifs de mineurs :

- Identifier les cadres contractuels sur lesquels s'appuient les politiques enfance-jeunesse : CTL, CEL, Contrats enfance jeunesse, Agendas 21, dispositifs de la politique de la ville, convention avec le Grand Lyon, PEL.
- Avoir connaissance des acteurs institutionnels et associatifs de leur territoire - services de l'état, services municipaux, associations, entreprises... - qui interviennent dans les différents champs de l'EDD (voir ces champs page 7)



## Rechercher du sens partagé

L'intention d'éduquer s'inscrit toujours dans la durée. Elle permet à l'enfant de « faire du lien », de construire sa vision du monde. Elle s'oppose à la consommation passive d'activité, que celle-ci ait ou non une ambition didactique. Pour autant, il n'est pas souhaitable de préconiser une démarche unique, qui ferait du projet éducatif le préalable à toute action. L'expérience montre que des activités ponctuelles, plus ou moins spontanées, déclenchent parfois des actions ambitieuses sur le plan éducatif. Elles le sont d'autant plus que les enfants et les jeunes sont partie prenante dans la mise en œuvre du projet.

**Les collectivités et les accueils collectifs de mineurs** peuvent, dans ce sens, chercher à croiser leurs ambitions éducatives. Le travail sur des indicateurs communs de conduite des projets permet de s'assurer de la convergence des objectifs poursuivis [voir encadré].

### VERS LA DÉFINITION D'INDICATEURS POUR LA CONDUITE DE PROJETS : PRINCIPAUX CRITÈRES

- Une cohérence, dans le fonctionnement global de l'ACM, entre la gestion de la fonction accueil et la fonction éducative.
- Une cohérence entre le projet éducatif et l'organisation des activités.
- Une cohérence des choix en matière d'accueil des publics (bâtiment, mobilité, alimentation, achats) par rapport au développement durable.
- Des modes d'accès aux ressources : Informations, accessibilité socio-économique, géographique, culturelle...
- Une implication des participants dans des projets visant une meilleure prise en compte du DD.
- Un impact sur les comportements – individuel ou collectif – prenant en compte le DD.



© Agence d'urbanisme Lyon



### Intégrer un support sportif ou culturel à une action d'éducation à l'environnement

Depuis 1999, la CAF de Lyon et le Grand Parc mènent un partenariat sur la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement dans des cadres sportifs, de loisirs ou culturels. Les bénéficiaires de ces actions sont les jeunes encadrés par des accueils collectifs de mineurs intervenant dans les territoires de la politique de la ville.



© Segapal ABIABO Elodie Bourgois

Le principe de ces journées est d'associer deux compétences : un professionnel du secteur sportif ou culturel (Brevet d'État VTT ou nautique, musicien, artiste plasticien, dessinateur...) et un animateur nature. Les groupes sont constitués par âge - de 6 à 15 ans - en fonction des sorties : Plein air - plein art, promenade buissonnière en VTT, canoë nature, les mondes sonores...

Ces actions sont construites sur une dynamique qui consiste à enrichir chaque intervenant des connaissances et des pratiques de l'autre, au bénéfice des enfants. La pédagogie est sensorielle ; il s'agit de faire toucher, sentir, voir (...), de faire des expériences nouvelles : écouter les bruits de la nature, les enregistrer, les mixer et repartir avec un support audio, par exemple, et de faire agir son corps : marcher, faire du VTT, naviguer. En même temps, il y a la place pour un apprentissage : mieux connaître la vie des insectes, se repérer dans l'espace, comprendre les fonctions du parc, prendre conscience que les ressources naturelles sont précieuses... Tout l'enjeu est de tenir cet équilibre. En général, c'est la dynamique du groupe qui le détermine...

### Agir sur les fonctions liées à l'accueil : accessibilité, équipement, achats, gestion des ressources humaines

Le cadre dans lequel on place les publics est éducatif.  
On peut retenir 4 fonctions liées à l'accueil, dont il faut assurer la cohérence avec le projet éducatif :

- Accessibilité du centre ou des ressources (pédibus, TC, information, accompagnement...)
- Équipement (norme HOE dans l'idéal) : énergie (chauffage), bruit, matériaux utilisés, gestion des déchets...
- Politique d'achat : matériel, fourniture et alimentation : commerce de proximité, commerce équitable, produits bio.
- Gestion des ressources humaines : L'éducation à la démocratie et à la citoyenneté sous-entend l'implication de l'ensemble des personnels et des parents dans la conduite du projet – en incluant une réflexion sur la nature et le cadre des emplois.

#### Objectifs pour la collectivité :

- Inscrire les actions mises en œuvre dans la cohérence de l'Agenda 21.
- Participer à la santé et au bien-être des publics.
- Développer des partenariats avec les acteurs économiques locaux.
- S'engager dans une démarche qualitative.
- Tendre vers de nouvelles normes à venir en matière de qualité environnementale.
- Réaliser des économies d'échelle.

#### Objectifs pour les accueils collectifs de mineurs :

- Garantir la qualité de l'accueil
- Faire participer les familles à la démarche éducative
- Développer de nouveaux partenariats
- Participer au bien-être et à la santé des publics
- Mettre en œuvre concrètement une démarche qualité.



© Centre aéré de Bron

#### • Pour la collectivité et les ACM, 3 étapes :

1. Initier avec les acteurs locaux<sup>(11)</sup>, les parents et les publics visés sur le territoire, un diagnostic partagé concernant les locaux, les transports, les achats, la gestion des ressources humaines...
2. Envisager des actions concrètes à partir du diagnostic.  
Par exemple : Mettre en place un « pédibus » avec les parents volontaires / Prévoir avec le propriétaire des locaux un plan de rénovation et de mise aux normes (isolation, chauffage, fluides et énergies...) / Traiter avec des producteurs locaux (en lien avec la collectivité locale) : établir des contrats avec les fournisseurs en cohérence avec les critères du développement durable (produits bios, commerce équitable) pour les fournitures pédagogiques, les produits d'entretien, l'alimentation...
3. Rendre pérenne et dynamique la démarche initiée, en mettant en place un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires mobilisés.  
Construire une démarche d'évaluation continue.

Au-delà de ces trois étapes incontournables, la réflexion collective doit s'élargir et viser à l'élaboration d'un cahier des charges - vers un label de qualité (un label éco-centres de loisirs). La *Charte santé loisirs* réalisée dans le Rhône (Voir l'action : *Sommeil, alimentation, activité physique : la santé s'appréhende globalement*) fournit un exemple de ce type de démarche.

### Agir sur la fonction éducative : Du projet éducatif aux activités

La prise en compte de l'EDD dans le projet éducatif des ACM est indispensable. Elle est déclinée en modalités de fonctionnement et en activités. Trois points sont à relever :

- Il faut souligner l'intérêt des projets construits avec l'ensemble de l'équipe, où chacun apporte ce qu'il peut avant toute recherche d'intervenant extérieur.
- Il peut exister, pour un centre, un mode d'organisation qualifiante qui favorise l'existence d'une culture interne : ce qui fonctionne en permanence laisse des traces, même si les personnels changent.
- Les activités, dans leur démarche et dans leur contenu, doivent être en cohérence avec le projet et s'inscrire dans le territoire.

#### Objectifs pour la collectivité :

- Affirmer les ACM comme des entités éducatives essentielles pour les enfants et les adolescents du territoire.
- Contribuer à faire des ACM des espaces de démocratie locale et d'animation de la vie locale.
- Établir des partenariats.

**Objectifs pour les ACM :**

- Améliorer la qualité de l'action éducative, notamment par :
  - > la participation des enfants à l'élaboration des projets, à la vie quotidienne, etc.
  - > des activités (projets) spécifiques EDD.
- Inscrire l'ACM dans le territoire.
- Établir des partenariats.

**• Pour les ACM et la collectivité locale, 4 étapes :**

1. Dresser un état des lieux des ressources et des actions concernant le développement durable sur le territoire.

NB : Cet inventaire renvoie au diagnostic et au projet initial de la collectivité, qu'il vient compléter et actualiser.

2. Identifier les partenariats existants ou potentiels, en particulier avec les associations spécialisées en EDD : thématiques nouvelles ou à approfondir.
3. Décider des actions d'EDD à développer ensemble
  - techniciens municipaux, ACM, associations spécialisées.
 C'est l'élaboration et la conduite commune de ces actions qui permettront de construire du sens partagé.
4. Prolongements à l'échelle du Grand Lyon :
  - Les actions réalisées pourront être valorisées lors d'événementiels. Elles seront ainsi mises en lumière pour apporter des connaissances et générer des idées dans l'agglomération.

Elles pourront aussi être capitalisées au sein d'une base de données à l'usage des acteurs<sup>11</sup>.

Elles pourront enfin faire l'objet d'un document de référence, comme la *Charte santé loisirs* déjà citée (voir la fiche : « Les centres de loisirs s'approprient les démarches de santé »)

<sup>11</sup> Décideurs politiques, institutions liées à la santé, fournisseurs, tissu économique et commerçants locaux, acteurs spécialisés de l'EDD...

<sup>12</sup> Le site du dispositif Les Ekoacteurs, impulsé par le GRAINE Rhône-Alpes, propose une rubrique Témoignages/projets réalisés. Les porteurs de projets peuvent y déposer une fiche de présentation de leur projet qui sera publiée et repérable sur une carte de la région. Rubrique disponible début 2010. [www.les-ekoacteurs.org](http://www.les-ekoacteurs.org).



## La charte du centre de loisirs du centre social de Chaponost

**Un centre de loisirs éco-responsable...****• Pourquoi ?**

En 50 ans, l'homme a d'avantage modifié l'environnement planétaire que pendant toute l'histoire de l'humanité. L'écosystème Terre se détériore. Le développement durable doit aider à provoquer les changements qui permettront de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »

Parce que chacun a un rôle à jouer, chacun a le pouvoir et le devoir d'agir et de se mobiliser.

**Comment ?**

Pour être en accord avec ses convictions le centre de loisirs s'engage sur les points suivants :

**1. Les achats**

- Les achats nécessaires au fonctionnement du centre sont effectués par correspondance ou dans un rayon de 3 km, limitant ainsi les déplacements.
- Du papier recyclé et des encres végétales sont utilisés autant que faire se peut pour tous les besoins imprimés du centre.
- À l'exception des jours de sortie, aucun goûter servi aux enfants n'est conditionné individuellement.

**2. Les déchets**

- Le centre est équipé de poubelles de tri, y compris dans les salles d'activité utilisées par les enfants.
- Le centre n'utilise plus de vaisselle jetable y compris lors des pique-niques.
- L'eau est transportée sur les lieux d'activité dans des bidons réutilisables, aucune bouteille plastique n'est achetée.

**3. L'énergie**

- Les batailles d'eau se déroulent avec une quantité d'eau limitée.
- Les enfants sont sensibilisés au gaspillage tant de l'eau que de l'électricité.

**4. Les transports**

- Les sorties en car ont été réduites de moitié cet été en privilégiant la découverte du patrimoine naturel de Chaponost (accrobranche aux Cartières, Initiation à l'orientation dans la vallée du Barre, etc)

**5. Les activités**

- Depuis plusieurs années déjà, le centre de loisirs ne propose plus de loisirs motorisés (mini-moto, kart, bouée tractée, etc)
- Le potager Bio du centre sensibilise les enfants au respect de l'environnement (fabrication du compost, récupération des eaux de pluie...)
- Le projet pédagogique met en avant le développement durable au sein des activités proposées.





### Vélo, bus et marche à pied, pour découvrir le monde



© EED

Ce mercredi, les enfants du centre de loisirs maternel « Les trois cerisiers », à Feyzin dans le Rhône, découvrent que le collège de leur grande sœur ou grand frère se trouve juste à côté du centre de loisirs. « À force de se déplacer en voiture, la plupart n'avait jamais fait le rapprochement » explique Chantal Montfort, la directrice. Aujourd'hui, ils ont fait le trajet à pied : une occasion d'apprendre à connaître leur environnement proche en se déplaçant « autrement ». Pour l'équipe d'animation, c'est très important.

Les sorties hors du centre sont donc nombreuses et les petits déplacements privilégiés. Un jeu de piste, une sortie en vélo avec l'association Planète vélo qui partage les locaux du centre : autant d'occasions de tirer partie des transports doux. « Plusieurs enfants se sont inscrits à la bibliothèque après l'avoir découvert avec nous » souligne Chantal Montfort. « Dès qu'ils seront un peu plus âgés, ils seront autonomes dans leurs déplacements » car ils prennent aussi les transports en commun avec leurs animateurs, et même le train, qui les emmène en sept minutes au centre de Lyon.



### Préserver l'écosystème avec le service éducatif du Conseil Général et un service jeunesse d'une ville

Suite à un plan de gestion sur les amphibiens réalisé lors d'un stage universitaire en 2006, le service étude du Grand Parc Miribel Jonage a fait le choix de confier une partie des actions projetées à deux équipes de jeunes en chantier VVV.

Tous les ans pendant les vacances de la Toussaint, ces jeunes, habitant les quartiers prioritaires d'Oullins et de Lyon Duchère, se retrouvent au cœur du parc, en pleine nature, munis d'outils spécifiques comme le 35s Waders (sorte de combinaison de pêcheurs) afin de remettre en état des mares phréatiques. Plus précisément, il s'agit de conserver et restaurer des habitats d'amphibiens - de créer ou recréer des conditions d'accueil favorable - par le creusement de mares ciblées par l'étude. L'objectif final est de préserver la présence d'espèces en voie de disparition comme le crapaud calamite ou de favoriser leur installation sur le site. À chaque début de chantier, les jeunes sont informés précisément sur les objectifs des travaux à effectuer, ainsi comprennent-ils les enjeux de leur action : développer la biodiversité.



© Segapal ABIABO Elodie Bourgois

## C. DES OUTILS POUR L'ACTION

La seconde partie décrivait un processus: la mise en place d'ACM éco responsables, en lien avec les politiques locales. Cette troisième partie vise à l'enrichir d'outils qui peuvent être des supports pour l'action.

### Rappel de quelques principes généraux

**Un ACM éco responsable se caractérise dans trois dimensions :**

- **L'ancrage dans le territoire**

Le centre est intégré à son environnement, depuis la gestion jusqu'aux activités proposées aux jeunes publics.

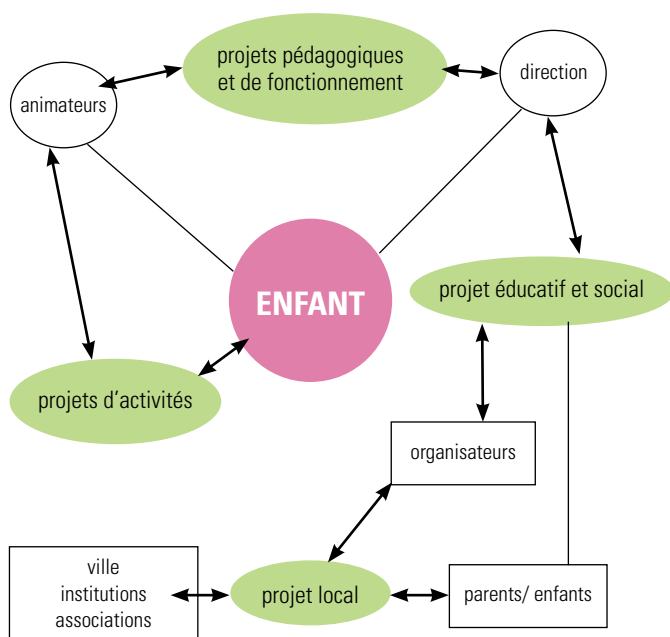
- **La participation**

Elle concerne 4 partenaires : collectivité, parents, équipe du centre, publics.

- **La cohérence**

Elle va de la gestion à la pédagogie.

LA CONSTRUCTION DE PROJET(S) DANS UN ACM



Source : Francas Rhône-Alpes



### Médiation pour la gestion des déchets avec un centre social

Lors de la mise en place du tri des déchets sur le Grand Parc Miribel Jonage au printemps 2005, la question de l'information des usagers est apparue comme stratégique.

5 grands événements ou manifestations ont été sélectionnés en fonction de leur succès et de la diversité des publics accueillis :

Destination nature (la fête du parc), le festival musical Woodstower, l'inter VTT, les polyphonies automnales (la fête des jardins des Allivoz), le triathlon.

L'action suivante a été conduite lors de ces événements :

5 jeunes encadrés par le centre social Georges Lévy de Vaulx en Velin sont mobilisés dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance Ville Vie Vacances (VVV). Après un temps de formation, ils montent un stand au cœur de la manifestation.

Encadrés par un animateur et un médiateur du parc, ils accueillent et sensibilisent le public avec différents outils pédagogiques.

Plusieurs centaines de personnes sont ainsi informées chaque année.

Cette action permet aux jeunes de financer un projet individuel ou collectif (ils sont rémunérés par la SEGAPAL, la société gestionnaire du parc) et les sensibilise à la nécessité du tri des déchets. Plus encore, elle les positionne en « passeurs », c'est-à-dire en personnes possédant un savoir et ayant la responsabilité de le faire partager.



© Segapal ABIABO Elodie Bourgois



## La participation

La question de la participation se pose à chaque étape, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en vie. On peut distinguer 4 niveaux de participation<sup>(13)</sup> :

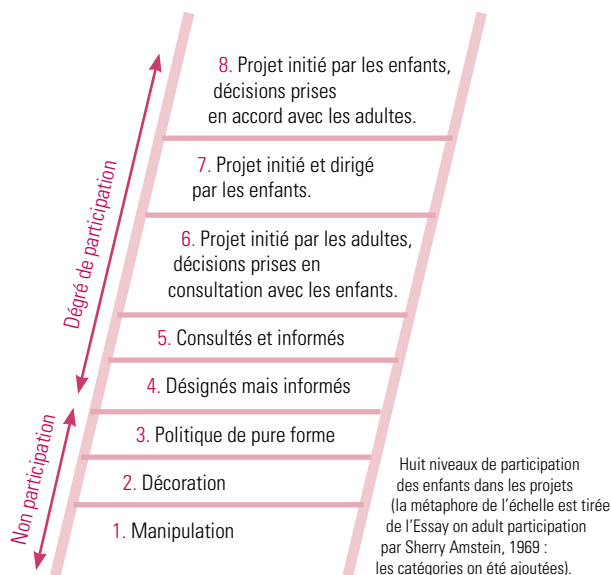
**L'information** est généralement descendante et permet aux institutions de présenter une action, de donner les clés nécessaires à la compréhension des décisions. Elle peut également être ascendante : les participants font remonter leur expertise d'usager aux institutions.

**La consultation** est une diffusion d'information à un récepteur cible dont on sollicite explicitement l'avis, voire l'approbation ou la validation.

**La concertation** associe aux responsables d'un dossier d'autres participants, qui ont la possibilité de faire des propositions.

**La co-construction** suppose un partage du pouvoir. Le pilotage et le traitement du dossier sont aux mains de tous les participants concernés, qui s'organisent en conséquence. La décision finale reste cependant, en général, du ressort de l' élu ou de l'autorité compétente.

NB : Les enfants sont les principaux usagers de l'ACM. Que ce soit dans des temps pédagogiques ou de vie quotidienne, ils auront des idées que n'ont pas les adultes.



## Construction d'un centre de loisirs économe en énergie

À Rillieux la Pape, un vieux bâtiment du centre aéré des Lones a du être entièrement reconstruit en 2008. A cette occasion, des choix favorables aux économies d'énergie ont été faits. Avec un impact sur l'action éducative.

Le nouveau bâtiment des Lones bénéficie d'un chauffage géothermique et d'une isolation de qualité. Les coûts supplémentaires engendrés devraient être rapidement amortis, ce qui a constitué un argument important. La géothermie générera en outre de la fraîcheur en été.

Les services techniques ont collaboré avec l'équipe d'animation sur l'architecture intérieure du bâtiment, mais pas sur la question de l'énergie. Le responsable du service estime pourtant qu'à moyen terme, ces choix seront exploités avec les enfants, car une démarche d'Éducation vers le DD est engagée sur le long terme : déjà, au centre, on trie les déchets car les animateurs ont été sensibilisés aux gestes simples qui peuvent contribuer au développement durable et faire réfléchir les enfants. Dès l'été 2008, ils ont commencé à s'intéresser aux économies d'eau et d'électricité. Avec l'hiver, l'attention s'est portée sur la fermeture des portes et des fenêtres.

La découverte de l'intérêt de la géothermie par les jeunes publics, demandera sans doute l'intervention d'un spécialiste capable de pédagogie. Mais il est important que l'action vers le développement durable s'inscrive dans une cohérence globale, des choix sur le bâti jusqu'au comportement des utilisateurs. Cette cohérence doit d'ailleurs concerner tous les acteurs, comme l'ont bien montré les enfants lors d'un premier bilan : ils se sont plaint que certains personnels liés à la structure ne respectaient pas leur tri.



<sup>13</sup> D'après : *Comment élargir notre pratique de la démocratie ? L'enjeu de la participation et des autres modes d'expression.* Les synthèses Millénaire 3 - Grand Lyon - Janvier 2008 ; P.9



## Qui décide de quoi ?

Bâtiment, achats, ressources humaines, pédagogie... l'EDD en accueil collectif de mineurs touche plusieurs domaines. Que l'initiative vienne du directeur ou de la collectivité, il importe de repérer quels décideurs devront être impliqués. La liste ci-dessous peut aider à faire le point des différentes instances impactant l'EDD dans un ACM.

**L'équipe d'animation :** elle organise la vie quotidienne et les activités. Mais son action est cadrée en amont par les orientations de la structure, souvent associative, qui organise le centre.

**Les instances politiques de la structure organisatrice** (pour une association, le conseil d'administration) : Elles définissent le projet éducatif et les priorités budgétaires de la structure.

**La municipalité ou l'intercommunalité :** souvent propriétaire des locaux et principal financeur de l'ACM, elle intervient dans plusieurs domaines qui impactent la vie quotidienne du centre et, à travers elle, les actions d'EDD : le bâtiment (fluides et énergie), la mobilité (transports en commun, accessibilité des lieux attractifs), l'alimentation (gestion municipale de la restauration, constitution de filières bio), les achats (commerce local ou équitable, groupements d'achats), les déchets, l'environnement sonore, etc.

### Autres institutions

- La CAF : En lien avec ses orientations en matière de politiques familiales, elle soutient financièrement les centres sociaux et les autres structures, notamment via les Contrats Enfance Jeunesse.
- Les services de l'état (Cohésion sociale, Jeunesse et sports, services vétérinaires) : ils exercent le contrôle de la réglementation et soutiennent certains projets.
- Le Conseil Général : il délivre les agréments pour l'accueil de la petite enfance ; il peut soutenir des projets.
- Les services de sécurité : ils ont en charge l'agrément et la classification des locaux.



© Agence d'urbanisme Lyon



## Construction d'une éco-cabane

Oïkos propose aux centres de loisirs la construction d'éco-cabanes. A travers cette activité, les jeunes et les adultes qui les encadrent peuvent se représenter concrètement l'habitat écologique et des écomatériaux.

Les cabanes proposées par Oïkos sont toutes en ossature bois, celle-ci étant réalisée au préalable par un artisan. Une fois qu'elle est en place, le remplissage est réalisé par les enfants. C'est ainsi qu'en 2005, au centre de loisirs de Feyzin, ils ont participé collectivement à la construction de plusieurs cabanes. Ils ont découvert des techniques de construction qu'ils ne connaissaient pas, notamment les briques de terre crue, la paille de chanvre pour confectionner un mortier avec de la chaux, ou les bûches de bois qui peuvent servir au montage de murs maçonnes. Dans ce cadre, à travers le thème des matériaux, il a été facile de les sensibiliser aux impacts que peuvent avoir les bâtiments sur l'environnement et la santé.

Le responsable de l'ACM peut ensuite s'interroger sur les matériaux de construction de son bâtiment, jusqu'aux peintures polluantes ou pas.



© Oïkos

## La cohérence

Aujourd'hui, à côté de difficultés récurrentes - comme l'éducation à l'alimentation contredite par les pratiques de restauration collective - des projets transversaux se développent. Le tableau suivant permet de vérifier si le fonctionnement de la structure est cohérent avec les projets pédagogiques proposés, pour les différents champs du développement durable.

Un exemple :

*Je veux monter un projet par rapport aux énergies, qu'est ce que ça veut dire dans chaque case de la ligne ?*

- Accueil et fonctionnement général
- Accessibilité : *Peut-on venir au centre autrement qu'en voiture ?*
- Équipement : *Isolation, mode de chauffage...*
- Achats : *Produits locaux ? Suremballages évités ?*



© Agence d'urbanisme Lyon

- R H : *Mobilisation, formation des personnels*
- Éducation
- Activités : *Énergie solaire, moulins à eau, etc.*
- Alimentation : *Atelier cuisine et économie d'énergie...*
- Mobilité : *Choix de lieux d'activité accessibles au moindre coût énergétique, déplacements doux.*
- Vie quotidienne : *Chasse au gaspi.*

## LES CHAMPS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES FONCTIONS DE L'ACM

Tableau de visualisation des croisements possibles

<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS</b></p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>DÉVELOPPEMENT DURABLE</b></p> </div> </div>		mobilité	environnement sonore	tri, déchets	milieux naturels	commerce équitable	énergie	eau et fleuves	milieu urbain	air	éducation à la citoyenneté	santé	éco-construction
		accueil	accessibilité <sup>(1)</sup>										
	équipement <sup>(2)</sup>												
	achats <sup>(3)</sup>												
	gestion RH												
éducatif	alimentation												
	activités												
	mobilité												
	vie quotidienne												

(1) Accessibilité du centre ou des ressources (pédibus, TC, information, accompagnement...)

(2) Le centre est-il équipé pour permettre une mise en œuvre cohérente de l'EDD ?

(3) La politique d'achats est-elle cohérente avec le DD (achats, équitables, locaux, produits alimentaires issus d'une production raisonnée...)



## Enquête énergie au centre social : tout le monde s'y met

Des petits d'âge maternel jusqu'aux adultes, tout le monde peut comprendre que son comportement a un effet réel sur l'environnement en matière d'énergie. C'est le sens de l'action du centre de loisirs des Buers de Villeurbanne. Longuement préparée avec l'association Hespul, soutenue par le Grand Lyon, elle a permis à tous de s'approprier les connaissances nécessaires.

En regardant les factures de leur centre avec l'association Hespul, les animateurs du centre social des Buers, ont pu se rendre compte de l'importance de la consommation d'électricité, de chauffage ou encore d'eau. A travers la maîtrise de quelques unités de mesure (kWh/m<sup>2</sup>, grCO<sub>2</sub>...) ils ont perçu en quoi leur lieu de travail contribuait à l'émission de gaz carbonique.

Les enfants ont fabriqué des moulins actionnés par des panneaux solaires et des fours solaires constitués de simples matériaux de récupération. Puis ils sont partis à la découverte d'autres modes de production et de transport d'énergie (centrale hydro électrique, traction animale). Les petits ont observé qu'en sautant longtemps, l'énergie dégagée leur donnait chaud.

Parallèlement, une dizaine de parents volontaires ont été formés pour enquêter à leur domicile, à l'aide d'un énerjimètre (compteur électrique à mettre sur les prises). Les échanges leur ont permis de comprendre comment maîtriser les charges d'électricité.

La réalisation d'une exposition a concrétisé l'écho qui existait entre l'enquête des parents et les réalisations des enfants. Ces derniers ont décidé d'apposer dans le centre des étiquettes invitant à garder les fenêtres fermées et à couper, autant que possible, le chauffage et l'électricité.

Désormais pour tout bâtiment public de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, l'étiquette énergie est obligatoire.



**Un énerjimètre permet de se rendre compte du niveau de la consommation électrique.**

© Hespul



## Les centres de loisirs s'approprient des démarches de santé



© Segapal ABIABO Elodie Bourgois

**En ACM, s'occuper d'un enfant ou d'un jeune, c'est le reconnaître comme une personne dans sa globalité. C'est être sensible à ses besoins, à ses droits et devoirs, le comprendre et l'aider. La Charte santé loisirs, rédigée dans le Rhône par des acteurs de terrain, fait de cette orientation un facteur important de bonne santé.**

À la fin des années 90, au sein des Centres de vacances (CV) et des centres de loisirs sans hébergement (CLSH), les adultes en charge des jeunes sont confrontés aux questions de santé et aux problèmes de conduites à risques des jeunes.

Les partenaires concernés se mobilisent alors au sein du « Groupe santé Loisirs » piloté par la DRDJS Rhône-Alpes. Acteurs de terrain d'horizons divers (éducation populaire, associations de prévention), ils vont mettre en commun leurs questionnements et leur réflexion.

Après plusieurs années de travail, avec des allers et retours sur le terrain, un document très riche est élaboré : la Charte Santé Loisirs. Elle rappelle aux responsables et aux animateurs leur rôle dans la bonne santé des enfants et des jeunes. Celle-ci découle des règles de la vie collective, de la sécurité et du bien-être de tous, dont ils sont garants. « Bien animer », c'est permettre à chaque enfant ou jeune de s'épanouir dans de bonnes conditions. C'est aussi « l'accompagner dans la recherche d'une limite à ses nécessaires prises de risque », lui permettre un plus grand contrôle sur sa propre santé et donc aussi sur son environnement.

Dans les équipes d'encadrement, la charte constitue un support mobilisateur. Avec les jeunes, elle rend possibles des discussions.

### LA CHARTE SANTÉ LOISIRS EST TÉLÉCHARGEABLE :

- Sur le site de La JPA du Rhône : <http://rhone.lajpa.fr>  
rubrique : Les informations tout public / Éducation à l'environnement.
- Sur le site national : [jpa.asso.fr](http://jpa.asso.fr)  
rubrique : Les « plus » de Loisirs Éducation / Revue n° 427.



## D. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'éducation au développement durable dans les temps non scolaires appelle une approche globale et plurielle. Elle lie la démarche éducative des accueils collectifs de mineurs aux politiques locales. Elle passe par la prise en compte de l'environnement, la qualité du cadre d'accueil et la mobilisation de nombreux partenaires. Ce guide tente donc de baliser le paysage dans son ensemble. Pour autant, il ne doit pas être compris comme un modèle, complet et exhaustif, mais plutôt comme une clé pour les acteurs de terrain. À eux de s'emparer des outils. À eux d'inventer et de mettre en œuvre leurs propres projets : Projet éducatif local, projets pédagogiques, actions avec les publics.

En accueil collectif de mineurs, l'éducation au développement durable suppose une démarche de progrès, pas à pas, dans une perspective de cohérence. Les paramètres sont nombreux et des contradictions peuvent apparaître lors de la mise en œuvre, mais elles ne doivent pas paralyser l'action. La complexité peut d'ailleurs être bénéfique : elle permet d'envisager de multiples portes d'entrée dans les projets, en s'appuyant sur les préoccupations des acteurs.

On entend parfois que l'éducation au développement durable est trop chère. Il vaut mieux affirmer qu'elle implique le partenariat, autour d'un projet fort prenant en compte le long terme. Car le développement durable, comme l'éducation, se construit sur un temps long, avec des impacts différés. Néanmoins, il existe des gains à court terme : sur la redéfinition du projet de la structure, sur la dynamique de ceux qui le mettent en œuvre, sur le bien-être des enfants dans le centre, comme sur celui des personnels... sans parler des coûts évités. Au-delà des indices purement comptables habituels, il y a lieu d'intégrer d'autres paramètres.

Concernant l'action pédagogique, qui n'est pas l'objet de ce guide, un rappel s'impose : l'éducation au développement durable, c'est avant tout l'éducation **DANS** l'environnement... Il faut favoriser l'ouverture et, souvent, sortir : sur le terrain, à la rencontre de la faune et de la flore ou du patrimoine, dans la rue, au contact des femmes et des hommes qui vivent dans un territoire, à l'écoute de ses propres émotions et de ses interrogations... se lancer à la découverte du milieu environnant, se l'approprier, agir dessus. De ce point de vue, la construction, avec les enfants et les jeunes, de projets concernant leurs espaces de vie reste une démarche porteuse, favorisant leur appréhension du monde qui les entoure. Elle peut même conduire à un dialogue constructif avec les adultes en charge des questions d'aménagement.

Les ressources présentées en annexe aideront à aller plus loin dans des réalisations durables.





## E. TABLE DES ANNEXES

**LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)  
DANS LA RÉGLEMENTATION**

**L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE**

**LES PARTIES PRENANTES**

**LES PUBLICATIONS DU GRAND LYON**



## Les accueils collectifs de mineurs (ACM) dans la réglementation

L'appellation accueils collectifs de mineurs remplace celle de centre de vacances et de loisirs depuis 2006.

Source : La JPA, Spécial Directeur 2010 supplément de la revue Loisirs Éducation

### LES 7 TYPES D'ACCUEILS DE COLLECTIFS DE MINEURS AVEC OU SANS HÉBERGEMENT.



#### Avec Hébergement

<b>Séjours de vacances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 7 mineurs</li> <li>• + de 3 nuits consécutives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- effectif d'encadrement <math>\geq</math> à 2 personnes</li> <li>- un directeur adjoint au-delà de 100 mineurs</li> <li>- possibilité d'inclure le directeur dans l'effectif d'animation si mineurs de 14 ans ou plus et effectif inférieur à un seuil fixé par arrêté ministériel</li> </ul>
<b>Séjours courts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 7 mineurs</li> <li>• de 1 à 4 nuits</li> <li>• en dehors d'une famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une personne majeure responsable des conditions d'hygiène et de sécurité</li> <li>- effectif d'encadrement <math>\geq</math> à 2 personnes</li> <li>- pas d'exigence de qualification sauf si le séjour est un élément accessoire d'un accueil sans hébergement</li> </ul>
<b>Séjours spécifiques <sup>(1)</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 7 mineurs de 6 ans ou plus</li> <li>• à partir d'une nuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organisés par des personnes morales ayant pour objet essentiel le développement d'activités particulières (liste fixée par arrêté ministériel)</li> <li>- effectif d'encadrement <math>\geq</math> à 2 personnes</li> <li>- une personne majeure désignée par l'organisateur comme directeur du séjour</li> <li>- qualifications et taux d'encadrement liés aux normes ou à la réglementation spécifique de l'activité</li> </ul>
<b>Séjours de vacances en famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de 2 à 6 mineurs</li> <li>• au moins 4 nuits consécutives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de projet éducatif obligatoire</li> <li>- le séjour a lieu sur le territoire national</li> </ul> <p>Cela concerne les mineurs vivant dans une famille d'accueil suite à une mesure particulière.</p>

#### Sans Hébergement

<b>Accueils de loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de 7 à 300 mineurs</li> <li>• en dehors d'une famille</li> <li>• 14 jours ou plus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le séjour a un effectif d'au plus de 50 mineurs, possibilité d'inclure le directeur dans l'effectif d'animation</li> <li>- Lorsqu'il y a un séjour accessoire</li> </ul>
<b>Accueils de jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de 7 à 40 mineurs de 14 ans ou plus</li> <li>• en dehors d'une famille</li> <li>• 14 jours ou plus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil répondant à un besoin social particulier</li> <li>- conditions d'encadrement définies par convention entre l'organisateur et le représentant de l'État dans le département</li> <li>- au moins un animateur qualifié si accueil monosite et un directeur qualifié si accueil multisite</li> </ul>
<b>Petits accueils</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- arrêté en cours</li> </ul>

#### Avec et sans

<b>Accueils de scoutisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 7 mineurs</li> <li>• avec ou sans hébergement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organisés par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et bénéficiant d'un agrément national</li> <li>- sont soumis à la réglementation des autres accueils</li> <li>- qualifications communes aux accueils de loisirs, aux séjours de vacances</li> <li>- qualifications spécifiques aux associations de scoutisme agréées</li> </ul>
------------------------------	--	--

(1) Sont concernés 5 types de séjours : les séjours linguistiques, les séjours artistiques et culturels, les rencontres européennes des jeunes organisées dans le cadre des programmes européens jeunesse et les chantiers de jeunes bénévoles mineurs (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié • D 104-3-1)

CIRCULAIRE N° DJEPVA/DJEPVAA1/2010/35



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Direction de la jeunesse, de  
l'éducation populaire et de la  
vie associative

Sous-direction des politiques de  
jeunesse

Bureau des actions territoriales et  
interministérielles – DJEPVA A1

Correspondante développement durable :  
Fabienne Coblençe

tél. : 01 40 45 93 61

mél. : [fabienne.coblençe@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:fabienne.coblençe@jeunesse-sports.gouv.fr)

Le ministre de la jeunesse et des solidarités actives

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région,  
Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la  
cohésion sociale  
Directions de la jeunesse et des sports d'outre-mer  
(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les préfets de départements  
(pour information)

**CIRCULAIRE N° DJEPVA/DJEPVAA1/2010/351** du 23 septembre 2010 relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative.

Date d'application : Immédiatement

NOR : JSAJ1024490C

Classement thématique : jeunesse et vie associative

**Catégorie** : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

**Résumé** : La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 adoptée le 27 juillet 2010, constitue le nouveau cadre de référence en matière de développement durable. La prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative repose sur une démarche partagée et coordonnée entre l'État, les collectivités locales et les partenaires associatifs. Les actions engagées doivent être consolidées et valorisées par un plan ministériel, fil conducteur pour l'ensemble des missions jeunesse et vie associative.

Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargées de coordonner et piloter la mise en œuvre de cette politique et d'accompagner les actions des DDI chargées de la cohésion sociale.



**Mots-clés** : Charte de l'environnement - Stratégie nationale de développement durable – éducation à l'environnement et au développement durable – vie associative – politiques éducatives locales – accueils collectifs de mineurs

**Textes de référence** : Instruction du secrétariat général des affaires sociales du 2 décembre 2009 pour la mise en œuvre territoriale des politiques de cohésion sociale, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

Missions prioritaires dans le champ jeunesse, éducation populaire et vie associative.

**Annexe 1** : Le contexte général du développement durable et les actions existantes dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

**Annexe 2** : Éléments méthodologiques.

**Diffusion** : les établissements sous tutelle doivent être destinataires de cette circulaire, par l'intermédiaire des services déconcentrés, selon le dispositif existant au niveau régional.

Depuis de nombreuses années, diverses initiatives ont été mises en œuvre dans les services déconcentrés chargés de la jeunesse et de la vie associative autour de l'environnement et du développement durable.

La présente circulaire a pour objet de définir les orientations 2010 - 2013 pour la prise en compte des enjeux du développement durable (« répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ») dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative.

Elle constitue le plan d'action du ministère chargé de la jeunesse et du développement de la vie associative, élaboré conformément à la nouvelle stratégie nationale de développement durable, adoptée le 27 juillet 2010 lors du comité interministériel du développement durable (CIDDD). Il ne s'agit pas d'un dispositif complémentaire mais d'un fil conducteur pour les services, transversal à l'ensemble de leurs missions.

Vous veillerez à une mise en cohérence de cette politique dans le cadre d'une dynamique partagée avec les partenaires naturels des politiques de jeunesse et de vie associative (collectivités territoriales, autres services de l'État, organismes publics, associations et ensemble des publics, notamment les jeunes).

### **I - Enjeux :**

Les enjeux du développement durable croisent souvent ceux de l'éducation populaire : accès à l'autonomie, participation, mixité et insertion sociale, promotion de l'égalité des chances et des droits, citoyenneté, initiative, diversité culturelle, équité territoriale, accès à des pratiques éducatives et culturelles, éducation à la santé...

Vous veillerez à ce titre à sensibiliser un large public par l'éducation à l'environnement et au développement durable, à favoriser l'émergence de projets de développement durable avec les jeunes et les associations et à soutenir la formation des acteurs « jeunesse et vie associative » au développement durable.

### **II - Objectifs en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative :**

#### **1. Objectifs généraux :**

Grâce à vos différents modes d'intervention et compétences, vous poursuivrez prioritairement les objectifs suivants :



- permettre au plus grand nombre de comprendre les enjeux du développement durable, notamment par l'accès à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et cela tout au long de la vie ;
- favoriser l'émergence de démarches et de projets pérennes de développement durable au sein des politiques de jeunesse et vie associative, sans développer de nouveaux dispositifs ;
- soutenir l'accompagnement et la formation des acteurs jeunesse et vie associative désireux de construire des projets conformes au développement durable et de renforcer le lien social ;
- développer une démarche volontariste d'équité territoriale par une mise en cohérence des projets et un maillage du territoire ;
- rechercher une gouvernance partagée avec les partenaires naturels des politiques de jeunesse et vie associative (autres services de l'État, collectivités territoriales, associations et les associations et réseaux spécialistes de l'EEDD, citoyens et publics jeunes et parents) ;
- inciter les décideurs et les acteurs à promouvoir des équipements, des modes de fonctionnement et des manifestations responsables, sources majeures de progrès environnemental.

## 2. Objectifs particuliers :

### 2.1 Les accueils collectifs de mineurs :

En liaison avec les autres services de l'État, vous incitez les accueils collectifs de mineurs (ACM) à adopter un fonctionnement respectueux de l'environnement (alimentation, consommation d'eau, d'énergie, réduction des déchets à la source et traitement des déchets, transport et plan de déplacements, aménagement, réhabilitation et construction d'équipements prenant en compte la qualité environnementale des bâtiments, dont la démarche « HQE <sup>TM</sup> », haute qualité environnementale) et à inscrire leurs projets dans une dynamique d'éducation à l'environnement et au développement durable.

### 2.2 Les politiques éducatives locales et le soutien aux associations :

Vous veillerez à l'accompagnement des structures et des acteurs porteurs de projets sur le territoire (services de l'État, structures éducatives, collectivités locales, ACM, associations spécialistes de l'EEDD...). Vous vous appuyerez particulièrement sur les fermes pédagogiques, les chantiers de jeunes bénévoles et les dispositifs locaux adaptés, notamment pour soutenir des échanges d'expériences et la formation continue des professionnels de l'animation.

Vous faciliterez, auprès des associations que vous soutenez financièrement, la mise en place de critères permettant à une association de repérer les pratiques conformes au développement durable :

- les modalités d'administration : fonctionnement démocratique, parité hommes/femmes...,
- les actions éco responsables : électricité, eau, papier, fournisseurs, achats, réduction des déchets à la source, tri des déchets, restauration collective, limitation des transports, organisation des manifestations,
- les actions sociales : auprès des salariés, mise en place de formations, évolution internes, accueil des bénévoles, relations avec les bénéficiaires et les publics concernés, tarifs, gratuité, participation des bénéficiaires par des outils de communication,
- ancrage territorial : diagnostic territorial, public local concerné, actions dans le quartier ou le village, relation avec les autres associations locales et les institutions, définition des projets avec les habitants et les jeunes, achats de proximité.

**III - Diagnostic régional et valorisation des bonnes pratiques :**

Les DRJSCS contribueront à un diagnostic global afin de repérer les besoins, définir des enjeux régionaux notamment en matière d'observation, d'expertise, d'évaluation et de missions supports. Ils pourront également analyser les besoins de qualifications des acteurs et la liaison dans ce domaine avec les autres services certificateurs concernés, notamment les services de l'éducation nationale et de l'agriculture.

En vue d'une valorisation, notamment dans l'intranet de l'administration sanitaire et sociale, de la jeunesse et des sports, et afin de mutualiser les bonnes pratiques, je vous remercie de me faire parvenir toute contribution que vous jugerez utile concernant la prise en compte des enjeux du développement durable dans vos actions de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative à l'adresse suivante : [sylvie.gotti@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:sylvie.gotti@jeunesse-sports.gouv.fr).

La DJEPVA est à votre disposition pour des informations et des conseils méthodologiques. ([fabienne.coblence@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:fabienne.coblence@jeunesse-sports.gouv.fr) – correspondante développement durable pour la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative).

Pour le ministre de la jeunesse  
et des solidarités actives  
et par délégation  
Le directeur de la jeunesse, de  
l'éducation populaire et de la vie  
associative

*signé*

Yann DYÈVRE

**Annexes / Circulaire précédente :**  
**CIRCULAIRE N° DJEPVA/DJEPVAA1/2010/351**

ANNEXE 1

**I - Le contexte général du développement durable**

1. Le cadre de référence national

La démarche de développement durable est une approche systémique qui conjugue l'économie, le social et l'environnement, l'éducatif et le culturel, afin de mettre en œuvre des pratiques vivables, viables et équitables. Ces enjeux sont indissociables et doivent être pris en compte de manière transversale dans le pilotage des politiques publiques.

- Charte de l'environnement adossée à la Constitution ;
- Stratégie nationale et européenne de développement durable. La nouvelle SNDD 2010-2013 a été adoptée le 27 juillet 2010, lors d'un comité interministériel pour le développement durable (CIDD). Elle comporte 9 défis dont 5 au moins concernent directement le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : santé/prévention, inclusion sociale, éducation/formation tout au long de la vie, pauvreté dans le monde, gouvernance) ;
- Mesures du Grenelle de l'environnement (loi de programme « Grenelle 1 » promulguée le 3 août 2009) : État exemplaire, gouvernance à 5 ; - Missions de l'État dans le champ jeunesse, éducation populaire et vie associative (instruction n° 09-018 JS du 5 février 2009 - DNO).

2. La stratégie nationale du développement durable 2010-2013

La nouvelle stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (consultable sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/SNDD-2010-2013-vers-une-economie.html>) intègre les conclusions du Grenelle de l'Environnement en les complétant, notamment sur les dimensions économiques et sociales. Elle est organisée en neuf défis clés, en cohérence avec l'architecture de la Stratégie européenne de développement durable (SEDD), dont elle adopte le même jeu de onze indicateurs « phares » de suivi, indique le document. Dans ce cadre, les services de l'État doivent intégrer le développement durable dans leurs modalités de fonctionnement interne, notamment pour réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités quotidiennes. Cette stratégie fixe des objectifs concrets et quantifiables en matière d'écoresponsabilité dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des achats, des bâtiments, des transports, des gaz à effets de serre.

Le plan d'action, que vous serez amenés à conduire, est la déclinaison ministérielle des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement qui engagent chaque service de l'État.

3. Une gouvernance partagée

Au niveau national, le ministère de la jeunesse et des solidarités actives est associé à la gouvernance partagée autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Les deuxièmes assises nationales de l'EEDD, à Caen, en octobre 2009, placées sous le Haut patronage du Président de la République et parrainées par le ministère chargé du développement durable et les ministères en charge de la jeunesse, de l'éducation nationale et de l'agriculture, visaient à mettre en avant l'importance des initiatives prises à tous les échelons des territoires comme moteurs de changement, à renforcer le dialogue avec les parties prenantes et à favoriser le développement de nouveaux partenariats.

Les chantiers qui sont engagés en 2010, au titre de cet espace national de concertation pour l'EEDD (éducation à l'environnement vers un développement durable), ont vocation à renforcer la prise en compte dès l'amont d'actions éducatives

pour l'accompagnement des grands programmes de mise en œuvre des politiques environnementales, à définir des lignes directrices communes afin d'accroître la convergence et la complémentarité de toutes les formes d'actions éducatives et d'en assurer une valorisation.

**II - Les actions existantes dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

1. L'action dans les ACM

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont des acteurs du développement durable par leur implication sur un territoire (ils favorisent la mixité sociale), leur gestion et bien sûr leurs actions éducatives. Ils constituent pour les enfants un terrain d'expérimentation et de confrontation à leur environnement, qu'il soit rural ou urbain.

Avec l'ensemble des services de l'État impliqués dans les réglementations des ACM, vos conseils et votre expertise pourront jouer un rôle facilitateur auprès des organisateurs et des équipes d'encadrement, pour encourager tout projet conforme aux enjeux du développement durable.

De telles actions ont déjà été initiées dans plusieurs régions, en parallèle avec celles créées par les fédérations organisatrices d'ACM (Cf. documents réalisés par JPA, Francas, Ligue de l'enseignement, CEMEA, SGDF, EEDF EUDF, Léo Lagrange...) et les réseaux associatifs spécialistes de l'EEDD. Il convient de formaliser ces ressources et ces outils pour leur donner plus de visibilité afin qu'ils soient utilisables par tous les acteurs.

2. L'action dans les PEL

Comme il a été rappelé dans l'instruction PEL du 24 décembre 2009 (Instruction n° 09-145 du 24 décembre 2009 – Actions de l'État sur les territoires en faveur du développement de l'autonomie des jeunes et du soutien aux associations locales de jeunesse et d'éducation populaire), les projets soutenus doivent intégrer la recherche de mixité sociale et de genre, l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et l'exclusion, sociale comme géographique, ainsi que l'éducation au respect de l'autre. Ce faisant, ces orientations et objectifs prioritaires croisent ceux de la démarche de développement durable, de l'EEDD et doivent être menés en concertation avec les associations et collectivités locales.

Dans certains territoires, vos services collaborent avec des structures propices à la découverte de l'environnement et du développement durable : fermes pédagogiques, chantiers de jeunes bénévoles permettant ainsi de créer des passerelles avec les projets territoriaux.

Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale a produit plusieurs instructions depuis 1977 sur l'environnement, puis sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, qui peuvent vous permettre de travailler en partenariat avec les structures éducatives.

3. L'action auprès des fédérations de jeunesse et d'éducation populaire

La DJEPVA incite depuis 2008, les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire agréées au niveau national, à s'engager ou à consolider leur engagement dans un fonctionnement associatif responsable et durable, une démarche globale conforme au développement durable.

Un appel à projets sur la démarche de développement a été proposé aux associations JEP. Les projets soutenus ont porté sur trois axes prioritaires :

- développement d'un plan de formation des équipes, cadres et bénévoles ;
- amélioration du fonctionnement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (diagnostic, état des lieux, plan d'action, évaluation) ;
- organisation de manifestations, d'événements nationaux, et de plans de déplacements durables.



### ANNEXE 2 / ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

#### I - Les formations

##### 1. La formation interne

Certains programmes régionaux de formation des agents comportent déjà des stages intégrant la démarche de développement durable. Ces initiatives peuvent constituer un appui au PMDD et être coordonnées pour l'ensemble des services de l'Etat.

##### 2. La formation des acteurs de l'animation

La formation d'acteurs locaux associatifs conditionne la prise en compte de la démarche de développement durable par un nombre croissant de structures. Elle permet également de créer des acteurs relais susceptibles de démultiplier les projets, d'échanger sur les pratiques, d'investir de nouveaux territoires et de faciliter les partenariats. L'échelon régional rassemble tous les partenaires et il facilite l'analyse des besoins en formations d'acteurs relais.

L'abrogation du BEATEP AST Option environnement a conduit la DJEPVA à engager, avec la direction des sports une réflexion sur les métiers et la filière de formation à l'EEDD. L'observation des besoins dans le domaine du développement durable, en partenariat avec les réseaux spécialisés dans l'EEDD et les autres ministères certificateurs doit favoriser l'adaptation de la formation des animateurs.

#### II - Les outils

##### 1. L'éco-conception

La mise en œuvre de projets ou d'outils d'animation (expositions, supports pédagogiques, manifestations, salons...) doit prendre en compte les enjeux du développement durable. Les outils de communication sont souvent à la pointe de l'éco-conception et offrent des possibilités de dématérialisation conformes aux enjeux du développement durable.

L'appui d'acteurs spécialisés comme l'ADEME doit être recherché. Les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire sont également des relais actifs et leurs savoir-faire peuvent être mutualisés. Les réseaux associatifs spécialistes de l'EEDD peuvent notamment apporter une ingénierie pour la conduite de projets.

##### 2. L'évaluation et les indicateurs

Les indicateurs de développement durable ont pour objectif d'informer l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités territoriales, associations, entreprises, citoyens) des évolutions de l'économie, des pressions sur l'environnement et d'inciter à un changement de comportement.

Parmi les indicateurs retenus au niveau national, certains relèvent plus particulièrement de votre champ d'action comme celui relatif à la « Participation à la vie associative ».

(Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche détaillée sur le site : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/Indicateursdudeveloppement\\_14064.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Indicateursdudeveloppement_14064.html)).

En matière de développement durable l'évaluation ne saurait se réduire à la dimension environnementale. Pour l'évaluation des projets territoriaux, le MEEDDM propose également un référentiel sur le site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Refmars.pdf>

Dans vos missions relatives à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs, vous prêterez attention à l'offre d'accueil par rapport aux besoins, à la dimension pédagogique des projets d'EEDD à la formation de l'encadrement au développement durable, qui sont des indicateurs pertinents.

Vous veillerez à promouvoir la dimension d'EEDD dans les politiques territoriales que vous soutenez en y associant l'ensemble des bénévoles et des réseaux associatifs. Les indicateurs relatifs au CDVA et au suivi des postes FONJEP pourront être utilisés à cet effet.



## L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'AGGLOMERATION LYONNAISE

La communauté urbaine de Lyon regroupe 58 communes et s'étend sur 51 500 hectares, au cœur de la région Rhône-Alpes, deuxième région de France. La population du Grand Lyon s'élève à plus de 1 300 000 habitants, soit 80 % de la population du département du Rhône, pour une superficie représentant 16 % du territoire du département. Le budget de la communauté urbaine de Lyon est de 1 762,2 millions d'euros pour l'année 2011. Répartis en 7 directions, 4 600 agents travaillent pour le Grand Lyon. ([www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com))

### L'éducation au développement durable, une priorité de l'agenda 21 du Grand Lyon

L'agenda 21 est un document stratégique et opérationnel, voté par le Grand Lyon en 2005. Il donne un cadre à la mise en œuvre sur le territoire, des principes de développement durable grâce à des actions concrètes. Celles-ci sont désormais entièrement réalisées. Un chapitre de l'Agenda 21 du Grand Lyon était consacré à la « concertation, la communication, et l'éducation au développement durable ». Dans ce cadre, le Grand Lyon a voté en 2006, la mise en œuvre d'un plan d'éducation au développement durable composé des orientations générales et de 15 fiches actions opérationnelles.

### La mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable au Grand Lyon

Bruno Charles est le vice-président du Grand Lyon en charge du plan d'éducation au développement durable. Les axes de l'éducation au développement durable définis par le Grand Lyon sont l'éducation au territoire, à la citoyenneté, tout au long de la vie.

Le plan est mis en œuvre par un groupe interservices de la communauté urbaine, animé par Olivier Martel (service stratégie d'agglomération), accompagné d'associations conventionnées, soit 80 personnes temps plein, pour un budget d'1,4 million d'Euros (hors temps fonctionnaires et hors investissements (création d'équipements ou de sentiers pédagogiques).

### Les actions initiées par le Grand Lyon sont poursuivies avec ou sans partenaires :

- **soit en impulsant des projets** : par exemple la réalisation de plans de déplacements domicile-école avec 76 établissements bénéficiant de lignes quotidiennes pédibus,
- **soit en réalisant des formations à destination de divers publics**
  - techniciens de collectivités avec le centre national de formation de la fonction publique territoriale sur les achats éco-responsables dans les écoles,

- enseignants : formations sur les énergies renouvelables, sur l'environnement sonore,
- conseiller(e)s en économie sociale et familiale : formations à partir notamment des factures d'eau et d'énergies,
- habitants : aide à la création de jardins pédagogiques

- **soit par la création d'outils pédagogiques, avec le concours**

- des représentants des bénéficiaires, par exemple :
  - des circuits pédagogiques : sur les projets nature, à la station d'épuration de Pierre-Bénite, au centre de tri des déchets de Rillieux la Pape,
  - des livrets ressources (eau, fleuves et patrimoine, environnement sonore, commerce équitable, mobilité écoresponsable, énergie/climat, évaluer en éducation à l'environnement, air)
  - un kit pédagogique sur le tri des déchets
  - un passeport écocitoyen réalisé avec l'Inspection Académique du Rhône pour les classes de CE2, CM1 et de CM2, accompagné d'un logiciel adapté sur l'empreinte écologique,
  - la ville en valise réalisé avec l'association Robins des villes, sur l'éducation à la ville durable, à l'espace public...
  - un CD Rom éducatif sur les risques majeurs, réalisé avec la Région Rhône-Alpes, le Spiral, et la DRIRE,
  - la création de cartes postales pédagogiques sonores [www.acoucite.asso.fr/](http://www.acoucite.asso.fr/), de sites internet ([www.Educationequitable.com](http://www.Educationequitable.com), [www.educoson.fr](http://www.educoson.fr)).

**La communauté urbaine de Lyon soutient financièrement et s'investit auprès de structures dédiées à l'éducation à l'environnement (Maison Rhodanienne de l'Environnement), des centres d'initiation à la nature (« Grand Moulin de l'Yzeron » à Francheville), du syndicat mixte des îles et des îlons du Rhône à Grigny, du syndicat mixte des Monts d'or ou encore auprès de structures en cours de création comme au grand parc de miribel-jonage (le centre de pédagogie eau et nature des Allivoz). Le Grand Lyon soutient également les centres sociaux qui s'engagent dans une démarche « agenda 21 » comme par exemple les Centres sociaux d'Oullins.**

**Le Grand Lyon, les communes et les associations mènent des projets partenariaux tels que les classes de 5 jours organisées sur des thématiques variées, telles que les arbres et les paysages, les énergies, la mobilité éco-responsable, l'eau et les fleuve (classe organisée sur une péniche pédagogique)...**

**En choisissant la ville de Lyon pour l'organisation des 3<sup>e</sup> assises françaises de l'éducation à l'environnement et au développement durable, le collectif français d'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) reconnaît l'engagement, l'importance et la qualité du travail mené par le Grand Lyon sur ces thématiques depuis 20 ans. Ces assises organisées avec le Graine Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, la ville de Villeurbanne et de nombreux partenaires auront lieu du 5 au 13 mars 2013.**

<http://www.assises-eedd.org/>

#### Contacts

**Bruno CHARLES, Vice-président du Grand Lyon, chargé du plan d'éducation au développement durable**  
**Olivier Martel, Chargé du plan d'éducation au développement durable – [omartel@grandlyon.org](mailto:omartel@grandlyon.org)**

## ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE - 2011/2012 GRAND LYON

Vous avez un projet sur un thème,  
contactez d'abord le service concerné du Grand Lyon

### 1. Des correspondants Éducation au Grand Lyon

#### **Bruno Charles,**

Vice-président du Grand Lyon,  
en charge du plan d'éducation au développement durable

#### **Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération Service Stratégies d'Agglomération**

Olivier MARTEL,  
Chargé du plan d'éducation au développement durable  
Relations avec les institutions (Inspection Académique du Rhône,  
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, les communes,  
les syndicats mixtes) et avec les associations.  
omartel@grandlyon.org

#### **Direction Propreté**

Isabelle NEHLIG,  
Responsable Service Communication Marketing  
Vincent FAYE,  
chargé d'informations proprete@grandlyon.org

#### **Direction Eau**

Jean CHAPGIER,  
Responsable service Stratégie et Eau  
jchapgier@grandlyon.org

#### **Direction de la voirie**

Frédéric SEGUR,  
Responsable Ingénierie arbres et paysages  
fsegur@grandlyon.org  
et Abderazag AZZOUZ  
Unité communication  
aazzouz@grandlyon.org

#### **Délégation Générale au Développement Urbain service écologie**

Jean VILLIEN,  
Responsable service écologie  
jvillien@grandlyon.org

#### **Direction des Relations Internationales**

Isabelle LAGARDE,  
Chargée de mission - Direction des Relations Internationales  
ilagarde@grandlyon.org

### 2. Partenaires associatifs conventionnés avec le Grand Lyon par fiche action du plan d'éducation au développement durable

#### Fiche Action 1

##### Éduquer aux projets urbains et à la ville, dont l'énergie

#### **ALE**

Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise  
ale.lyonagglo@wanadoo.fr  
www.ale-lyon.org

#### **OÏKOS**

la Maison, son Environnement  
infos@oikos-ecoconstruction.com  
www.oikos-ecoconstruction.com

#### **HESPUL**

info@hespul.org  
www.hespul.org

#### **ROBINS DES VILLES**

Éducation@robinsdesvilles.org  
www.robinsdesvilles.org

#### Fiche Action 2

##### Conforter le volet éducation au développement durable dans les territoires prioritaires de la politique de la ville

#### **ROBINS DES VILLES**

Éducation@robinsdesvilles.org  
www.robinsdesvilles.org

#### Fiche Action 3

##### Informier et sensibiliser à la propreté et à la gestion des déchets ménagers

Interventions des associations selon les territoires,  
se renseigner auprès de la Direction de la Propreté

#### **APIEU MILLE FEUILLES**

apieumillefeuilles@wanadoo.fr  
www.apieumillefeuilles.org

#### **FRAPNA**

frapna-rhone@frapna.org  
www.frapna.org/rhone

#### **NATURAMA**

info@naturama.fr  
www.naturama.fr

#### **AREMACS**

agagneux@aremacs.com  
www.aremacs.com



#### Fiche Action 4

##### Éduquer à la connaissance et au respect de l'eau et des fleuves

###### FÉDÉRATION DU RHÔNE DE LA PÊCHE ET DE LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

pa.avallet@wanadoo.fr  
www.federation-peche-rhone.fr

###### LES PENICHES DU VAL DE RHÔNE

s.bragues@peniches.fr  
www.peniches.fr

###### FRAPNA

frapna-rhone@frapna.org  
www.frapna.org/rhone

###### NATURAMA

info@naturama.fr  
www.naturama.fr

###### MAISON DU FLEUVE RHÔNE (Givors)

cecile.leoen@maisondufleuverhone.org  
www.maisondufleuverhone.org

###### SCIENCE ET ART

(dont les animations Anneau Bleu, les accueils collectifs de mineurs à la station d'épuration de Pierre-Bénite, le volet éducation de l'Agenda 21 val de Saône)  
sea.scienceetart@free.fr

###### ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN SAÔNE DOUBS

(E.P.T.B. Saône Doubs)  
info@eptb-saone-doubs.fr  
www.eptb-saone-doubs.fr/



© Agence d'urbanisme Lyon

#### Fiche Action 5

##### Éduquer à la connaissance et au respect de l'eau et des fleuves

###### MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT

(volet éducation aux risques de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie)  
mnle69@wanadoo.fr  
www.mnle.fr

#### Fiche Action 6

##### Éduquer à la qualité de l'air

###### ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (ADES Rhône)

info@adesr.asso.fr  
www.adesr.asso.fr

###### ASSOCIATION RHONE-ALPES PETITS DÉBROUILLARDS

l.bonnet@lespetitsdebrouillards-ra.org  
www.lespetitsdebrouillards-ra.org

###### OÏKOS, la Maison, son Environnement

infos@oikos-ecoconstruction.com  
www.oikos-ecoconstruction.com

###### ATMO RHÔNE-ALPES

www.atmo-rhonealpes.org



© Agence d'urbanisme Lyon

### Fiche Action 7

#### Éduquer à l'environnement sonore

Site ressources : [www.educoson.fr](http://www.educoson.fr)

#### APIEU MILLE FEUILLES

[apieumillefeuilles@wanadoo.fr](mailto:apieumillefeuilles@wanadoo.fr)  
[www.apieumillefeuilles.org](http://www.apieumillefeuilles.org)

#### ACOUCITE

[observatoire.bruit@acoucite.org](mailto:observatoire.bruit@acoucite.org)  
[www.acoucite.org](http://www.acoucite.org)

#### ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (ADES Rhône)

[info@adesr.asso.fr](mailto:info@adesr.asso.fr)  
[www.adesr.asso.fr](http://www.adesr.asso.fr)

#### FRÉQUENCES ÉCOLES

(Éducation aux médias)  
[info@frequence-ecoles.org](mailto:info@frequence-ecoles.org)  
[www.frequence-ecoles.org](http://www.frequence-ecoles.org)

### Fiche Action 8

#### Éduquer à la mobilité durable

#### APIEU MILLE FEUILLES

[apieumillefeuilles@wanadoo.fr](mailto:apieumillefeuilles@wanadoo.fr)  
[www.apieumillefeuilles.org](http://www.apieumillefeuilles.org)

#### PIGNON SUR RUE

[www.pignonsurrue.org](http://www.pignonsurrue.org)

#### ROBINS DES VILLES

[Éducation@robinsdesvilles.org](mailto:Éducation@robinsdesvilles.org)  
[www.robinsdesvilles.org](http://www.robinsdesvilles.org)

### Fiche Action 9

#### Éduquer aux espaces naturels et agricoles

#### ARTHROPOLOGIA

[infos@arthropologia.org](mailto:infos@arthropologia.org)  
[www.arthropologia.org](http://www.arthropologia.org)

#### FRAPNA

[frapna-rhone@frapna.org](mailto:frapna-rhone@frapna.org)  
[www.frapna.org/rhone](http://www.frapna.org/rhone)

#### NATURAMA

[info@naturama.fr](mailto:info@naturama.fr)  
[www.naturama.fr](http://www.naturama.fr)

#### Rés'OGM info

[resogminfo@free.fr](mailto:resogminfo@free.fr)  
[www.resogm.org](http://www.resogm.org)

### Fiche Action 10

#### Renforcer le volet éducation dans les projets nature

#### ARTHROPOLOGIA

[infos@arthropologia.org](mailto:infos@arthropologia.org)  
[www.arthropologia.org](http://www.arthropologia.org)

#### FRAPNA

[frapna-rhone@frapna.org](mailto:frapna-rhone@frapna.org)  
[www.frapna.org/rhone](http://www.frapna.org/rhone)

#### NATURAMA

[info@naturama.fr](mailto:info@naturama.fr)  
[www.naturama.fr](http://www.naturama.fr)

### Fiche Action 11

#### Éduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré du Grand Lyon

#### ARTHROPOLOGIA

[infos@arthropologia.org](mailto:infos@arthropologia.org)  
[www.arthropologia.org](http://www.arthropologia.org)

#### FRAPNA

[frapna-rhone@frapna.org](mailto:frapna-rhone@frapna.org)  
[www.frapna.org/rhone](http://www.frapna.org/rhone)

#### NATURAMA

[info@naturama.fr](mailto:info@naturama.fr)  
[www.naturama.fr](http://www.naturama.fr)

#### ACCES CIMES (événement pédagogique)

[info@accescimes.com](mailto:info@accescimes.com)

### Fiche Action 12

#### Éduquer à la nature en ville

#### CÔTÉ JARDINS

[cote.jardinsanim@laposte.net](mailto:cote.jardinsanim@laposte.net)  
[www.cotejardins.org](http://www.cotejardins.org)

#### PASSE JARDINS

[contact@lepassejardins.fr](mailto:contact@lepassejardins.fr)  
[www.lepassejardins.fr](http://www.lepassejardins.fr)

#### ARTHROPOLOGIA

[infos@arthropologia.org](mailto:infos@arthropologia.org)  
[www.arthropologia.org](http://www.arthropologia.org)

#### FRAPNA

[frapna-rhone@frapna.org](mailto:frapna-rhone@frapna.org)  
[www.frapna.org/rhone](http://www.frapna.org/rhone)

#### NATURAMA

[info@naturama.fr](mailto:info@naturama.fr)  
[www.naturama.fr](http://www.naturama.fr)

### Fiche Action 13

#### Sensibiliser à l'animalité urbaine

Contact : **Geneviève Bernadin**,  
Direction de la Propreté du Grand Lyon

### Fiche Action 14

#### Former / Éduquer à l'écocitoyenneté

Contact : **Olivier Martel**,  
Direction de la Planification des Politiques d'Agglomération/  
Stratégies d'Agglomération du Grand Lyon

### Fiche Action 15

#### Éduquer à la solidarité internationale et au commerce équitable

Site ressources : [www.educationequitable.com](http://www.educationequitable.com)

#### ARTISANS DU MONDE

[vieux-lyon@artisansdumonde.org](mailto:vieux-lyon@artisansdumonde.org)  
[www.vieux-lyon.artisansdumonde.org](http://www.vieux-lyon.artisansdumonde.org)

#### Autres acteurs partenaires

#### ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX OULLINOIS (ACSO)

[acso69@wanadoo.fr](mailto:acso69@wanadoo.fr)  
(Agenda 21 de centre social)

#### CENTRE SOCIAL CHAMPVERT Lyon 9<sup>e</sup>

[cschamp@wanadoo.fr](mailto:cschamp@wanadoo.fr)  
Fête enfance et nature

#### GRAINE RHONE - ALPES

(réseau régional d'éducation à l'environnement)  
[info@graine-rhone-alpes.org](mailto:info@graine-rhone-alpes.org)  
[www.graine-rhone-alpes.org](http://www.graine-rhone-alpes.org)



### UNION REGIONALE DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

(Éducation au développement durable dans les accueils collectifs de mineurs)

[JPA69@wanadoo.fr](mailto:JPA69@wanadoo.fr)  
[www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

## 3. Des équipements d'éducation à l'environnement

#### Maison Rhodanienne de l'Environnement

[www.maison-environnement.fr](http://www.maison-environnement.fr)

#### Grand moulin de l'Yzeron

Propriété du Grand Lyon, géré par la maison rhodanienne de l'environnement à Francheville  
(thèmes : nature, homme, milieu, rivière)  
[www.mre69.fr](http://www.mre69.fr)

#### Les Péniches du Val du Rhône

Navigante équipée pour 50 enfants accompagnés en séjour de 1 à 5 jours (thème : l'eau, les fleuves et le patrimoine)  
[www.peniches.fr](http://www.peniches.fr)

#### Grand Parc de Miribel Jonage

(thèmes : eau et nature)  
[www.grand-parc.fr](http://www.grand-parc.fr)

#### SMIRIL

(thème : le Rhône aval et ses îles)  
Centre d'initiation à la nature à Grigny  
[smiril@wanadoo.fr](mailto:smiril@wanadoo.fr)  
[www.smiril.fr](http://www.smiril.fr)

#### Syndicat Mixte des Monts d'Or

(thème : milieux naturels et géologie)  
[www.montsdor.com](http://www.montsdor.com)

#### Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

[www.vallonsdesserres.fr](http://www.vallonsdesserres.fr)

## 4. Une plateforme des événements

Pour vous aider à les organiser, deux sites intertêt rhônalpins :

#### Événements éco-responsables sur le territoire grand lyonnais

<http://evenement-durable-agglo.lyon.fr>

#### Éco-manifestations sportives en Rhône-Alpes

[www.ecomanif-sport-ra.fr](http://www.ecomanif-sport-ra.fr)



### LES PARTIES PRENANTES

Outre les collectivités locales et les Accueils collectifs de mineurs (ACM), plusieurs types d'organismes sont parties prenantes de l'éducation vers le développement durable. On peut en distinguer quatre catégories :

#### Les associations d'Éducation populaire liées aux loisirs collectifs

Depuis leur création – sous le nom de colonies de vacances ou de centres aérés – les accueils collectifs de mineurs sont portés et soutenus par des associations d'éducation populaire. Elles contribuent à en faire des lieux propices au vivre ensemble, à la découverte du milieu et de la responsabilité.

Œuvrant dans l'encadrement, la formation ou l'accompagnement des politiques éducatives, elles développent au sein des ACM une éducation globale, ancrée dans le quotidien, favorable à la construction collective de compétences et d'attitudes. Les projets s'appuyant sur des intérêts, sur des enjeux identifiés et partagés par les enfants peuvent déboucher sur des actions concrètes, des propositions responsables. Autant d'occasions de développer aujourd'hui une véritable prise de conscience éco-citoyenne.

Sur les territoires, les ACM génèrent une activité économique, consomment, produisent des déchets. Pour les associations, ils doivent s'inscrire dans un projet de développement durable, en cohérence avec leurs ambitions éducatives. Avec les familles et les établissements scolaires, ils constituent une communauté éducative. Ils peuvent donc favoriser la participation des usagers que sont les parents à la vie des territoires. L'éducation populaire s'inscrit ainsi dans une cohérence globale autour du développement durable.

Réseau laïque des vacances et des loisirs éducatifs, la Jeunesse au Plein Air (La JPA) réunit un grand nombre de ces associations. Elle a pour objectif de contribuer à améliorer la qualité des séjours. En matière d'EDD, elle s'appuie sur les expériences existantes au sein des réseaux associatifs pour les valoriser et les approfondir en impliquant les partenaires concernés. De nombreuses pistes ont été explorées au plan national ou local, notamment avec le Grand Lyon.

Albert Sousbie, délégué de La JPA

#### Les organismes spécialisés en EDD

La "galaxie" de l'Éducation au Développement Durable est composée d'une diversité de structures qui couvrent de multiples thématiques liées aux problématiques du Développement Durable. Elle croise et traverse les différents champs éducatifs tel que l'éducation à l'environnement, à la santé, à l'alimentation, à l'énergie, à la solidarité, au territoire, à la nature et à la ville entre autres.

Une diversité d'approches et de méthodes pédagogiques inscrite dans des méthodes d'éducation active en font des partenaires privilégiés des autres acteurs éducatifs tels que l'éducation nationale et la sphère de l'éducation non formelle portée par les accueils collectifs de mineurs.

La diversité des associations spécialisées en EDD a inscrit dès son origine, la construction de partenariats comme principe d'action dans une perspective d'enrichissement mutuel.

Pour le plus grand nombre d'entre elles, elles développent une expertise dans leur domaine et elles structurent des pédagogies adaptées en vue de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation de tous les publics.

Le GRAINE Rhône-Alpes -Réseau Régional pour l'Éducation à l'Environnement vers un développement durable (EEDD) regroupe la plupart d'entre elles. Il favorise l'échange, la circulation de l'information et la professionnalisation des différents acteurs de l'EEDD.

Michel Besset, Graine Rhône-Alpes



### La DRJSCS

Le Ministère, ayant fondé ses missions et compétences sur les valeurs de l'éducation populaire, de la citoyenneté et de l'engagement, reste attaché au développement des projets d'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD).

Les accueils collectifs de mineurs doivent demeurer ou devenir des acteurs du développement durable par leur implication sur un territoire, leur gestion et bien sûr leurs actions éducatives. Ils constituent, pour les enfants, un terrain d'expérimentation et de confrontation à la complexité de leur environnement, dans une pratique ordinaire et régulière très différente des autres lieux et temps de vie.

L'intervention du Ministère, au niveau régional et départemental, se situe dans l'accompagnement et la mise en œuvre de bonnes conditions d'accueil des mineurs, de formation des intervenants, le soutien aux politiques éducatives locales, le conseil technique et pédagogique. (Voir ci-dessus la circulaire ministérielle du 23 septembre 2010).

### L'éducation nationale

Les circulaires du 8 juillet 2004 et du 29 mars 2007, ainsi que les programmes de 2008 donnent des orientations précises dans le domaine de l'éducation au développement durable.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle discipline, mais d'une démarche de projet s'appuyant sur les différentes disciplines, privilégiant des situations concrètes en fonction des ressources locales afin de mettre en place les concepts liés au développement durable dans ses différents volets, environnemental, économique, social et culturel.

C'est pourquoi les écoles sont invitées à entrer dans une démarche de développement durable qui implique toute la communauté éducative : enseignants, élèves, personnel municipal, parents, dans un partenariat étroit avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les partenaires associatifs, pour faire en sorte que la gestion de l'établissement (énergie, eau, matériel scolaire, alimentation, transports, déchets, etc.) tienne compte des objectifs du développement durable.

L'étude d'une problématique particulière permet ainsi de donner du sens aux apprentissages et de faire de l'école un lieu d'actions concrètes.

Louis-Pierre SARDELLA,  
IEN, LYON 8<sup>e</sup> Arrdt  
Pilote du groupe départemental E3D





## ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Plan d'éducation au développement durable (septembre 2006)
- Passeport éco-citoyen (septembre 2010)

Dans le cadre de son plan d'éducation au développement durable, le Grand Lyon publie ces livrets pour accompagner les enseignants et les animateurs dans leurs projets d'éducation au développement durable.

### Leurs objectifs :

- synthétiser des connaissances de base,
- partager des études scientifiques et techniques, des connaissances,
- donner des références,
- donner des outils pour intervenir en milieu scolaire ou animer en centre de loisirs,
- inciter les lecteurs à agir et à changer leurs comportements.

### + D'INFOS

Les autres livrets ressources sont les suivants :

- Eau, fleuves et patrimoine
  - Commerce équitable
  - Environnement sonore urbain
  - Propreté cadre de vie
  - Énergie et climat
  - La mobilité éco-responsable
  - Air et santé
  - Évaluer en éducation à l'environnement
- et sont téléchargeables sur le site du Grand Lyon à l'adresse suivante :

[www.grandlyon.com/Publications-pedagogiques.4532.0.html](http://www.grandlyon.com/Publications-pedagogiques.4532.0.html)





**Notes**


**Notes**

**Crédits Photos :** Centre aéré de Bron - Péniches du Val de Rhône (PVR) - Agence d'urbanisme de Lyon - Aldo Paredes  
Segapal ABIABO Elodie Bourgois - EEDF - Ville de Rillieux-la-Pape - Oikos - Hespul

**Conception graphique :** Médiacité 2011



**Livret réalisé par**

L'Union régionale Jeunesse au Plein Air Rhône-Alpes  
et le Grand Lyon

**UNION RÉGIONALE JEUNESSE AU PLEIN AIR RHÔNE-ALPES**

**Daniel Chiriconi**

**Claude Richard**

**Albert Sousbie**

Les Rigolettes - 38510 Saint-Sorlin-de-Morestel

Tél. 04 72 41 66 01

[www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

**GRAND LYON**

**Olivier Martel**

Chargé du plan d'éducation au développement durable

Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération

Service Stratégies d'Agglomération

[omartel@grandlyon.org](mailto:omartel@grandlyon.org)

